

---

# **A fleur de justice**

( III )  
Belgique

Tahar Moussaoui

Liège, 2020

---

Les textes de ce document n'ont pas été écrits en vase clos. Merci donc à toutes celles et tous ceux qui y ont contribué, en suggérant des ajouts, des suppressions, des précisions et parfois des modifications de fond. Merci aussi aux organisations et associations dans le cadre desquelles ils ont été écrits, parfois anonymement, souvent en leur nom, mais toujours selon des urgences partagées. Avec l'espoir qu'ils ont encore quelque utilité.

## Table des matières

Nouvelle loi sur l'aide sociale .....	5
L'extrême droite ne se réduit pas au VB et au FN .....	8
La Belgique et les Etats-Unis .....	11
L'option répressive .....	168
L'apartheid rampant .....	170
Les élections fédérales en Belgique .....	171
Cohérence de la politique extérieure belge .....	181
Le fichage généralisé .....	183
La carte bleue .....	185
Une Belgique unie en vue de quoi ? .....	188
Les Tsiganes en Belgique .....	191
Minorités d'ici et d'ailleurs .....	201
Minorités des « Pays de l'Est » .....	204
Comptes-rendus .....	207



## Nouvelle loi sur l'aide sociale (Septembre 2002)

Une nouvelle loi sur l'aide sociale (minimex) a paru dans le *Moniteur belge* du 31 juillet 2002. Elle remplace celle du 7 août 1974. Elle aura des conséquences particulières sur les étrangers. Depuis 1993, les illégaux n'ont plus droit qu'à l'aide médicale urgente. Depuis 2001, les demandeurs d'asile en première phase de la procédure n'ont plus droit qu'à l'aide en nature. La nouvelle loi va ajouter d'autres éléments à cet arsenal « dissuasif. »

### ***Minimex et aide financière***

Dans la loi actuelle il faut répondre à certaines conditions (âge, nationalité, titre de séjour, ...) pour bénéficier du minimex. Ceux qui n'y répondent pas (et la majorité sont étrangers) n'ont droit qu'à une aide financière ne relevant pas de la loi du 7 août 74 mais de la loi organique des Centres Public d'Aide Sociale (CPAS) de 1976.

Or, contrairement au minimex, cette aide financière n'est absolument pas réglementée. Ni les montants de l'aide, ni les modes de calcul, ni les modalités d'octroi ne sont déterminés. Les personnes qui ne remplissent pas les conditions d'octroi du minimex sont donc potentiellement sans droits ou fortement discriminées (exemples : pas de droit au tarif social pour le gaz et l'électricité, pas de prime d'installation, etc.).

### ***Minimex et registre de la population***

La nouvelle loi étend le droit au revenu vital aux étrangers inscrits au registre de la population (les porteurs d'une carte d'identité d'étranger). Cette mesure ne supprime la discrimination sur base de la nationalité que pour rendre possible l'imposition des emplois précaires aux étrangers aussi : article 60 ou 61, contrat d'intérim...

D'autre part, l'extension du minimex aux étrangers inscrits au registre de la population risque de discriminer encore plus les étrangers qui en sont exclus. La nouvelle loi ne fait donc que modifier la frontière entre les minimexés et les autres. Les personnes qui n'y ont pas droit seront plus nombreuses et resteront dans l'aide financière non réglementée avec le risque accru d'être traitées de manière encore plus arbitraire qu'actuellement.

Ce sera le cas notamment des régularisés. Sauf dispositions dérogatoires (peu probables au vu du chipotage cruel des CPAS pendant la période d'attente), les régularisés n'auront droit qu'à l'aide

financière puisque, durant les premières années, ils seront inscrits au registre des étrangers et non au registre de la population.

### ***Minimex et taux chef de ménage***

Dans la législation actuelle, il existe 4 taux de minimex : ménage, isolé avec enfant à charge, isolé et cohabitant. La nouvelle loi supprime le taux chef de ménage (équivalent à deux fois le taux cohabitant) pour le remplacer par le taux cohabitant pour chacun des conjoints. Pour les couples, financièrement parlant, la mesure sera blanche.

Par contre, elle peut s'avérer néfaste pour les étrangers. En effet, des personnes bénéficient actuellement du taux chef de ménage parce qu'elles sont mariées avec une personne n'ayant pas les conditions d'âge ou de nationalité du minimex. Les conjoint(e)s qui ne sont pas inscrit(e)s au registre de la population perdraient de ce fait le droit au minimex que la législation actuelle leur reconnaît.

### ***Légalisation du travail en noir***

On a vu les aspects qui concernent les étrangers en particulier. Les aspects qui les touchent autant que les Belges sont beaucoup plus graves : plus ferme contractualisation du minimex, c'est à dire obligation (sous peine de perte du droit à un minimum de revenus) d'accepter n'importe quel emploi précaire et sous payé, renforcement du recours aux débiteurs alimentaires...

Pour défendre cette nouvelle loi, ses auteurs disent qu'il s'agit de passer de la notion de charité publique à celle d'action sociale, que le contrat de travail sera un vrai contrat, que ce n'est pas parce qu'il y a du chômage qu'on doit s'abstenir de chercher un emploi au minimexé, que la situation particulière du minimexé nécessite un accompagnement particulier que le CPAS se doit d'assurer, que loin de pousser au travail forcé, il s'agit de promouvoir des démarches d'autonomie...

Avec de tels arguments, les auteurs de la loi veulent nous faire croire qu'ils sont si bons pour le minimexé qu'ils vont l'obliger à signer un contrat, qu'ils sont si bons qu'ils prévoient des sanctions contre lui, qu'ils sont si bons qu'ils n'entendront plus parler de lui quand il sera passé sur le registre de l'allocation de chômage !

En fait, les arguments ont pour but de cacher les vrais mobiles, et ceux-là sont ailleurs. Pour les trouver, il faut partir de la question suivante : s'il y a tant de chômeurs, pourquoi cherche-t-on à forcer les minimexés à travailler comme si on manquait dramatiquement de main-d'œuvre ? La réponse est toute simple : Les entrepreneurs ne veulent pas de ceux qui sont au chômage parce que, avec des contrats normaux, cela coûte cher de les engager. La nouvelle loi a pour but de

mettre des travailleurs à leur disposition, et en toute légalité, dans des conditions aussi avantageuses que celle du travail au noir : bas salaires, non-syndicat, charges sociales minimales ou nulles... Il s'agit donc d'étendre le procédé déjà appliqué aux chômeurs via les contrats précaires (article 60, primes, Plan de Transition Professionnelle, etc.).

C'est cela le sens social de la nouvelle loi, tout le reste n'est que propagande.

L'extrême droite ne se réduit pas  
au *Vlaams Blok* et au *Front National*  
(avril 2003)

Au lendemain des résultats du premier tour des présidentielles françaises, une politicienne belge n'a pas hésité à déclarer que cela la confortait dans sa « conviction qu'il faut maintenir le caractère obligatoire du vote en Belgique ». Un peu plus, et elle proposerait d'envoyer en prison ceux qui ne voteraient pas. Mais admettons que l'idée d'obligation soit défendable, il ne lui vient pas à l'esprit « d'obliger » les étrangers à voter aussi. Cela, évidemment, elle et bien d'autres n'en veulent pas et, à moins de s'aveugler, ils n'en veulent pas pour des raisons semblables quant au fond à celles de l'extrême droite : Les étrangers doivent rester tels, sans droits citoyens.

Voici où on en arrive avec cette logique : les partis de Belgique veulent que nous votions pour eux. Quand ils sont au pouvoir, ils se contentent de gérer le statut quo social en faveur des puissances de l'argent ; cela les discrédite, accroît l'abstention et le vote blanc et crée donc une des conditions de la montée de l'extrême droite. Voyant qu'ils perdent des voix, ils nous mettent alors en demeure de choisir entre la peste et le choléra, de leur donner les moyens de continuer... comme avant. Est-ce que ce n'est pas prendre les gens pour des imbéciles ? En réalité, les choses sont beaucoup plus graves. Depuis plusieurs années et dans de nombreux domaines, ce sont des politiques d'extrême droite qui sont déjà menées. Qu'on en juge !

*Politique intérieure.*

Ce sont des politiques d'extrême droite qui sont menées quand on démantèle les services publics et qu'on s'attaque aux conquêtes de protection sociale ; quand on vote massivement la suppression du minimex aux dépens des plus démunis pendant qu'on multiplie les allègements fiscaux en faveur des plus riches ; quand on criminalise les grèves alors qu'on tolère ou légalise - sous couvert de compétitivité et de flexibilité - les licenciements abusifs et les emplois précaires et sous payés ; quand on cherche à limiter ou à supprimer le contrôle du Sénat et du Conseil d'Etat ...

Ce sont des politiques d'extrême droite qui sont menées lorsqu'on rejette massivement le droit de vote pour les étrangers alors que ceux-ci sont les alliés potentiels de la démocratie contre le fascisme ; lorsqu'on protège la détention arbitraire dans les centres fermés et

qu'on légalise les expulsions violentes et parfois meurtrières ; lorsqu'on applique la double peine à ceux qui ont commencé par être les victimes des discriminations et de l'exclusion ; lorsqu'on commande des enquêtes sur les rapports entre criminalité et immigration et qu'on promet une approche sécuritaire des problèmes sociaux ; lorsqu'on légalise la suspicion de tous les mariages mixtes ; lorsqu'on se contente d'une législation si limitée et une procédure si lente que la majorité des actes racistes reste impunie...

*Politique extérieure.*

Ce sont des politiques d'extrême droite qui sont menées

- lorsque, avec une célérité digne d'une cause meilleure, le démocrate-tiquement élu gouvernement belge a appuyé ceux qui ont renversé par un coup d'Etat le président démocratiquement élu du Venezuela, alors que ce même gouvernement a fait la fine bouche devant les élections du Zimbabwe et s'est associé aux mesures de boycott ;

- lorsque on s'associe à un embargo génocidaire contre le peuple d'Irak sous prétexte de dictature et d'armes de destruction massive, pendant qu'on tolère la dictature en Arabie Saoudite et les mêmes armes de destruction chez les Etats-Unis - les seuls qui les ont déjà utilisés pour détruire massivement au Japon ou au Vietnam ;

- lorsqu'on prétend maintenir une « position équidistante » entre l'occupant sioniste qui refuse d'appliquer les résolutions de l'ONU et l'occupé palestinien qui appelle de tous ses vœux l'application de ces mêmes résolutions – une position de neutralité entre l'illégalité et la légalité internationale ;

- lorsqu'on multiplie les minutes de silence pour les victimes de « race supérieure » du 11 septembre, alors qu'on n'a pas consacré une seule seconde aux « sous-hommes » du Rwanda, de Somalie ou de Sabra et Chatila ;

- lorsqu'on trouve parfaitement normal que les neuf dixièmes de l'humanité croupissent dans la misère la plus noire pendant qu'une petite minorité se vautre dans un luxe indécent ...

Lorsqu'on fait tout cela, on porte gravement atteinte à la démocratie, on porte gravement atteinte à l'égalité qu'elle implique entre les citoyens et entre les peuples. On réduit la démocratie à des faux-semblants et des « mécanismes », et on oublie que la démocratie c'est d'abord et surtout la liberté du faible, de l'exploité et de l'opprimé de lutter contre celui qui l'écrase.

Au vu de ce qui précède, il est logique de dire qu'aussi longtemps qu'on mènera officieusement des politiques d'extrême droite, les grandiloquents appels à la lutte contre l'extrême droite officielle seront aussi hypocrites qu'inefficaces.

Il est logique de dire que l'extrême droite continuera d'avancer aussi longtemps qu'on se contentera – pour toute réponse au danger fasciste qui nous menace tous - d'appeler à voter « obligatoirement » pour les « partis démocratiques », aussi longtemps qu'on ne s'inquiétera de ce danger qu'à l'approche des élections, aussi longtemps qu'on réduira le programme de l'extrême droite aux seuls aspects de la haine de l'immigré et de la sécurité individuelle.

Il est logique de refuser la tutelle à laquelle on veut soumettre les gens pour les « sauver » de l'extrême droite, si le prix en est l'acceptation du *statu quo* social et politique.

Il est logique enfin que les gens, comme les millions de Français sortis dans les rues, veuillent être acteurs de la lutte contre les politiques d'extrême droite d'où qu'elles viennent.

Avec tous ceux qui, ici, veulent faire de la lutte contre l'extrême droite un combat permanent, nous nous unissons pour :

- L'égalité des droits de tous les résidents sans distinction de nationalité,
- Une participation politique qui ne se réduise pas au bulletin de vote,
- Une société juste et fraternelle basée sur une économie répondant aux besoins des gens et non soumise à la rentabilité financière,
- Des rapports de coopération et de solidarité entre des peuples égaux.

## La Belgique et les Etats-Unis

### *Les élections régionales de juin 2004*

(Septembre 2004)

Aux élections régionales du 13 juin dernier, le Parti Socialiste a remporté une apparente victoire : 34 sièges au parlement wallon (+9) et 26 sièges au parlement bruxellois (+13). C'est sans doute le reflet des inquiétudes plus ou moins confusément ressenties par de nombreux électeurs concernant l'avenir des acquis sociaux (santé, enseignement, protection sociale, services publics). Ils ont voté « utile » pour le plus fort et le moins mauvais des partis qui peuvent faire barrage - ne serait-ce qu'un peu - au démantèlement de ces acquis. D'où le recul à la fois des Ecolos (pas assez forts et stables) et des Libéraux (dangereux au social).

Mais, comme on l'a dit, cette victoire n'est qu'apparente. Il y a beaucoup de libéraux ailleurs qu'au MR et ce sont les entrepreneurs qui ont toujours le pouvoir réel (économique) et ceux-là veulent le démantèlement des protections sociales. L'avancée de l'extrême droite (4 sièges au lieu de 3 en Wallonie et 4 sièges au lieu de 2 à Bruxelles) est le reflet des souhaits d'une partie de ce pouvoir silencieux.

Autre élément : l'importance des élus et du vote des personnes d'origine étrangère, surtout à Bruxelles et surtout en faveur du Parti Socialiste. C'est un vote « utile » aussi : outre les mobiles déjà évoqués pour les autres électeurs, il faut ajouter les inquiétudes concernant la précarité des séjours, le racisme et les discriminations. Sur ce point, il convient de mettre en garde sur le danger que comporte ce genre de vote : de ce qu'un élu est d'origine étrangère, il ne s'ensuit pas qu'il aura une politique qui sera favorable aux personnes de même origine. Il ne faut donc pas automatiquement s'identifier à cette catégorie d'élus. Les partis de ces élus ont leur programme et veillent au grain.

Suite à ces mêmes élections régionales, le poste de ministre des affaires étrangères a changé de titulaire. Le nouveau ministre a donné un entretien au journal *Le Soir* (06/2009) dans lequel il expose ses priorités. Concernant l'Irak, il a dit que la Belgique n'enverra pas de troupes, que la guerre en Irak « n'a pas rendu le monde plus sûr », mais que désormais « on est confrontés à l'après-guerre et l'Ouest a davantage à essayer de stabiliser ce pays ».

Si l'on tient compte du fait que les troupes belges continuent de soulager les troupes américaines en Afghanistan, que le gouvernement belge est engagé dans le cadre de l'OTAN pour la formation de policiers et de troupes irakiennes et qu'il continue de permettre le

transit des troupes et du matériel de guerre américains par la Belgique, la conclusion est claire : c'est la résistance du peuple irakien à une occupation injuste et illégale qui est source « d'instabilité » et non l'occupation elle-même. Et donc pour assurer la stabilité, la résistance est un ennemi qu'il faut mater, tandis que le gouvernement américain est un ami, qui s'est trompé peut-être, mais qu'il faut aider.

Concernant la Palestine, Le ministre a dit qu'il n'y aura pas de changement de la politique belge « d'équidistance ». Nous le répétons, cette neutralité entre l'occupé et l'occupant, entre celui qui veut l'application des résolutions de l'ONU et celui qui les méprise, entre un peuple sans défense et un Etat surarmé, revient à permettre que le plus fort impose sa loi.

### ***Guy Verhofstadt et les Etats Unis***

(Mars 2005)

Lors de la récente visite du président des Etats-Unis en Europe, le premier ministre Guy Verhofstadt a déclaré qu'il fallait tirer un trait sur les tensions du passé entre les Etats-Unis et l'Europe. C'est une position doublement inacceptable. En premier lieu, parce que la cause initiale des tensions est toujours là : les Etats-Unis continuent d'occuper l'Irak après avoir déclenché une guerre en toute illégalité, violant la Charte des Nations Unis. Les raisons de cette guerre se sont avérées mensongères et ont laissé place, de plus en plus clairement, aux vraies raisons : s'emparer par la force des richesses d'un pays dont l'indépendance et le caractère national des structures économiques et culturelles empêchaient les prédatations des multinationales américaines.

Position inacceptable aussi parce qu'elle laisse entendre que la politique extérieure américaine a changé. Ce qui est tout à fait faux : Les Etats-Unis continuent à vouloir régenter le monde en fonction de leurs seuls intérêts, violant le Droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et le respect de la souveraineté des pays quand ce Droit ne les arrange pas ou n'arrange pas leurs alliés et exigeant sa stricte application dans le cas inverse. Regardez avec quelle arrogance ils exigent le retrait des « armées étrangères » du Liban, mais considèrent comme naturel la présence de leurs « armées étrangères » en Irak ou en Afghanistan ! Regardez avec quelle arrogance ils tempêtent contre les exactions des « milices » au Soudan et ferment les yeux sur celles de l'armée sioniste en Palestine !

Si le premier ministre défend une telle position ce n'est pas par bêtise, c'est parce qu'il a choisi son camp. Et les faits sont là : Le gouvernement belge a modifié par deux fois la *Loi de compétence universelle* dès qu'elle a été utilisée contre les violations commises par

des civils ou des militaires américains; il contribue depuis longtemps à la formation de la nouvelle police irakienne ; il a envoyé des soldats en Afghanistan pour soulager les USA qui manquent d'effectifs en Irak ; il a permis et continue de permettre le transit par Anvers des troupes et du matériel de guerre américains en route vers l'Irak ; il a promis de participer à un fonds de l'OTAN pour financer et équiper les supplétifs irakiens de l'armée d'occupation américaine, etc.

En conclusion, la position du gouvernement belge n'est pas seulement inacceptable, elle est dangereuse pour la Belgique : elle s'aliène inévitablement l'amitié des peuples opprimés qui la considère comme un allié de leur ennemi avéré. Elle ne travaille pas pour la paix et le respect du droit international, elle travaille pour la guerre et la loi du plus fort. Cette position doit être rejetée et dénoncée !

## L'option répressive

(Décembre 2005)

Mi-novembre, l'Union européenne, et à travers elle le gouvernement belge, a accepté d'envoyer de 50 à 70 inspecteurs lors de l'ouverture du point de passage de Rafah entre la Bande de Gaza et l'Egypte, suite à un accord sous l'égide des Etats-Unis. Ils seront chargés d'empêcher l'entrée d'armes ou de militants palestiniens et aussi de former dans le même but des policiers palestiniens (Dépêche de l'Agence France Presse, 17/11/2005)

A quelques jours d'intervalle, la ministre de la justice du gouvernement belge a signé avec certains représentants palestiniens à Ramallah un accord d'aide à la « *reconstruction du système judiciaire palestinien* ». Elle a expliqué que l'aide (1 million d'euros) servira « *à former de nouveaux magistrats, mais également à établir un casier judiciaire* » (Le Soir du 15/11/2005). On le voit dans les deux cas, il ne s'agit nullement d'aide aux mouvements de résistance légitime à l'occupation sioniste, mais principalement de participation à leur répression.

Même option répressive dans les décisions concernant l'Irak. En novembre aussi, la Commission européenne, et à travers elle le gouvernement belge, a débloqué 30 millions d'euros d'aide à l'organisation des élections en Irak en décembre prochain. Elle avait déjà octroyé 50 millions pour le référendum du 17 octobre dernier. Au total, depuis 2003, l'Union Européenne a débloqué 518 millions d'Euros pour la « *reconstruction du pays* ». Et elle envisage d'y ajouter 200 autres en 2006 (Le Soir du 22-23/11/2005). Ces élections en Irak, répétons-le, se sont déroulées et se dérouleront sous une occupation brutale, suite à une guerre illégale. Elles ne peuvent avoir aucune légitimité et renforcent l'occupation et ses collaborateurs irakiens.

Et c'est bien ce que révèle la remise par l'Office des étrangers, fin août dernier, d'un Ordre de quitter le territoire à l'ex-ambassadeur de l'Irak à Bruxelles. Et surtout, c'est bien ce que confirme la décision du ministère des affaires étrangères belge de former, en novembre, 37 policiers et magistrats irakiens. Cette décision s'inscrit, prétend-on, « *dans le cadre de la contribution belge au programme européen en faveur de l'Etat de droit en Irak* » (Le Soir du 5-6/11/2005). Voilà comment on essaie de nous vendre, comme du « *droit* », une occupation en violation du droit international, des bombardements au phosphore, des exécutions sommaires, des prisons secrètes, des arrestations massives et la torture institutionnalisée.

Le gouvernement belge fait tout cela au moment même où l'Union américaine des libertés civiles (ACLU) a publié un document de 7.700 pages qui « *présentent des preuves irréfutables que les agents US torturent des détenus jusqu'à la mort dans les interrogatoires* » et avec des techniques reconnues et approuvées par les juristes de l'administration américaine pour la CIA. (Déclaration de l'avocat de L'ACLU (*Le Soir* du 18/11/2005).

Même option répressive encore dans l'attitude du gouvernement belge face à la grande révolte des jeunes des quartiers déshérités en France. Elle est apparue clairement dans la réception des employés en « prévention » par le premier ministre pour les féliciter d'avoir efficacement évité la « contagion » de l'exemple français. Ce qui est ainsi valorisé est de savoir; non pas si les jeunes d'ici ont aussi les mêmes problèmes et comment les résoudre, mais uniquement comment les endormir pour qu'ils n'y pensent pas ou, sinon, les contrôler et les surveiller pour les empêcher de manifester leur mécontentement. Tout le caractère principalement répressif des « contrats de sécurité », des « actions en milieux ouverts » et autre « travail de rue » apparaît ici au grand jour.

Et il y a un rapport assez évident avec la Palestine et l'Irak. Ce sont en partie ces mêmes jeunes laissés-pour-compte qui s'étaient aussi retrouvés massivement dans les grandes manifestations d'opposition à la guerre d'agression contre le peuple irakien, tout comme dans celles de solidarité avec le peuple palestinien.

Opprimés, ils savent reconnaître ceux qui le sont par les mêmes oppresseurs ou de même nature. Les occupés de là-bas comme les exclus d'ici ont la même aspiration à ne pas se laisser faire ; et c'est cette aspiration qu'on réprime partout.

## L'apartheid rampant

(Juin 2007)

Il y a moins d'un an, Mme Lizin (PS), en visite au centre de détention de Guantanamo, avait qualifié les deux belges d'origine marocaine et turque qui y étaient détenus, de « Belges entre guillemets ».

Quelques mois plus tard, l'Etat belge a tenté de livrer, par police hollandaise interposée, un militant d'origine turque aux tortionnaires de son pays d'origine. Autre belge entre guillemets.

On sait aussi maintenant que, dans l'affaire des vols secrets de la CIA, au moins deux vols ont fait escale en Belgique. Ils ont servi à acheminer des personnes enlevées, souvent de nationalité européenne, vers des prisons secrètes où ils seront torturés et illégalement détenus. Autres européens entre guillemets.

C'est la même idée de citoyen entre guillemets qu'on retrouve derrière l'interdiction, légalement ou de fait, du foulard aux guichets et dans les emplois publics, dans la fonction d'assesseurs, dans l'accès aux services sociaux, etc. L'idée se retrouve aussi dans l'invocation de la neutralité de l'espace public, pour en fait en interdire l'accès à certains et en maintenir le monopole à d'autres.

On voit ainsi s'installer peu à peu une situation où certaines catégories de citoyens ne sont pas traitées selon les lois communes à tous. Une sorte d'apartheid rampant, qui se cache de moins et dont les promoteurs s'abreuvent aux mêmes sources. C'est ainsi que M. Reynders (Président du parti libéral) va bientôt publier un livre qu'il a fait préfacier par... Nicolas Sarkozy, le champion de la lutte contre la « racaille immigrée »!

Et cette politique a son pendant dans les relations extérieures. Le gouvernement belge a aidé et continue d'aider l'occupation de l'Irak. Il a des troupes au Liban et en Afghanistan pour mater ceux qui résistent à ses alliés. Il n'a pas condamné l'invasion de la Somalie par l'Ethiopie avec le soutien explicite des USA et il participe au blocus visant à faire plier le peuple palestinien.

Récemment, M. de Gucht, ministre des affaires étrangères, a regretté l'accession du Soudan à la présidence de l'Union africaine parce que cela, dit-il, « *rendra difficile la pression pour que cessent les massacres du Darfour* » (*Le soir*, 15/12/2006). Mais il n'envisage, à l'inverse, aucune pression sur l'Etat sioniste pour que cessent les massacres en Palestine.

Pire : en 2005, L'Etat belge a approuvé la vente d'armes à l'Etat sioniste (2,58 millions d'Euros) et l'achat de matériel sophistiqué

destiné aux blindés belges (44,8 millions d'Euros). Et l'entreprise qui va le livrer a fait valoir sa « connaissance du champ de bataille moderne » - acquise, comme chacun sait, dans la répression des Palestiniens. (*De Morgen*, 20/10/2006 et [www.ynetnews.com](http://www.ynetnews.com))

Pourquoi cette politique ? Parce que, voulant dominer ces peuples pour les exploiter et les piller, le gouvernement belge leur dénie implicitement le droit d'être indépendants et de souverainement choisir leurs gouvernants ; parce que, de la même manière que pour certains citoyens, il les considère aussi comme des « peuples entre guillemets ».

## Elections fédérales en Belgique (Juin 2007)

### Les enjeux

L'approche de chaque élection crée l'espoir « un peu fou » que quelque chose va pouvoir changer si on vote de telle ou telle manière, si tel parti obtient une majorité confortable, si telle coalition forme le gouvernement, etc. Il y aura certes quelques petits changements - pas nécessairement d'ailleurs dans le sens souhaité par l'électeur. Mais pour l'essentiel, l'espoir d'un changement plus grand par le seul biais des élections n'est qu'une illusion. Prenons les deux points qui constituent les axes de l'activité de notre association : l'égalité des droits ici et le soutien aux peuples du Monde arabe dans leur quête d'indépendance et de démocratie.

- *L'égalité des droits* : Il faudrait légiférer clairement sur le port du voile comme partie intégrante de la liberté religieuse inscrite dans la Constitution. C'est le seul moyen d'empêcher le « bête » règlement d'ordre intérieur d'un athénée d'être au dessus de la Loi suprême de la nation, comme c'est le cas actuellement. C'est aussi le seul moyen de ne pas rendre contradictoires le droit à la liberté religieuse et les droits à l'enseignement et à l'emploi. Mais cela ne figure dans le programme d'aucun parti, toutes tendances confondues. Les pompeuses cérémonies de lutte contre « l'extrême droite et le racisme » ne sont que du folklore, car aujourd'hui, ce ne sont pas encore les partis d'extrême droite, mais bien des pouvoirs publics « démocratiques » qui, déjà, refusent que des femmes voilées travaillent aux guichets, dans les crèches, dans l'aide sociale, ou assurent la fonction d'assesseur dans les bureaux de vote...

Il faudrait aussi lier la citoyenneté à la résidence. C'est le seul moyen de ne pas maintenir l'aberration qui fait qu'un Turc ou un Tunisien, même s'il réside ici depuis des décennies, ne peut pas voter, alors qu'un Belge, qui réside à Los Angeles depuis les mêmes décennies, peut le faire. Mais cela non plus ne figure dans le programme d'aucun parti.

Il faudrait enfin abroger les lois « d'apartheid légal » (sur le terrorisme, sur les méthodes spéciales d'enquête, sur l'enquête de sécurité préalable, etc.). Et ce ne sont pas les partis qui les ont promues qui vont mettre leur abrogation au programme. Or, certains de ces partis vont se retrouver dans le prochain gouvernement.

- *Le soutien aux peuples opprimés* : Il faudrait cesser de soutenir l'occupation en Irak, d'envoyer des soldats au Liban ou de punir les

occupés en Palestine. Et cela ne figure pas dans le programme des partis qui ont une chance d'être dans le prochain gouvernement.

Il faudrait aussi cesser de traiter différemment les dictatures qui oppriment les peuples du Monde arabe — traitement qui consiste à soutenir celles qui ont du pétrole et sont obéissantes et à menacer ou agresser celles qui défendent leur indépendance nationale.

A quelques nuances près, le maintien de cette même politique extérieure est une certitude. Et cela quelle que soit la prochaine coalition gouvernementale. Car ce qui la dicte principalement c'est de maintenir et d'agrandir les parts du marché mondial des entreprises belges et de garantir l'approvisionnement en sources d'énergie et en matières premières. La politique extérieure agressive et interventionniste qui accompagne ces intérêts est donc une nécessité. Mais une nécessité terrifiante, parce que génératrice d'injustices, d'oppressions, de guerres et de misère.

#### « Le jeu »

Le scrutin du 10 juin prochain a pour but, comme tous les 4 ans, de renouveler la Chambre des représentants et le Sénat. Ces deux institutions ont pour fonction de contrôler le gouvernement fédéral et d'adopter des lois : de leur propre initiative ou sur proposition du gouvernement. La Chambre a le dernier mot : les lois qu'elle adopte ne doivent pas nécessairement être validées par le Sénat, alors que les lois que le Sénat adopte peuvent être revues par la Chambre.

#### « Les règles du jeu »

- Les *électeurs/électorices* : Pour voter, il faut être âgé de 18 ans et avoir la nationalité belge. Les personnes d'origine étrangère ne peuvent donc pas voter même si elles résident en Belgique depuis 25 ans, alors que les personnes de nationalité belge peuvent voter même si elles habitent à New York depuis 50 ans. (Sources pour la suite : principalement les fiches du journal *Le Soir*, du 07/05/2007 au 25/05/2007).

- Les *candidats/candidates* : Pour se présenter aux élections, il faut être âgé de 21 ans, résider en Belgique et avoir la nationalité belge

- Les *circonscriptions* : pour se faire élire, les candidats doivent se présenter sur un espace donné.

Pour le Sénat (74 sièges), il a deux circonscriptions appelées « Collèges » : Le français (Wallons et francophones de Bruxelles) et le néerlandophone (Flamands et néerlandophones de Bruxelles), Avec respectivement 15 et 25 sièges élus directement. Sur les 34 autres, 21 sont désignés par d'autres élus (les parlements des communautés), 10

sont cooptés par les sénateurs eux-mêmes et 3 sont des membres de la famille royale qui, eux, ne sont élus par personne.

Pour la Chambre, il y a 11 circonscriptions. Elles sont identiques aux provinces, sauf pour Bruxelles-Hal-Vilvorde (le territoire de la capitale + les communes flamandes à minorité francophone, dites « communes à facilités »). Chaque circonscription envoie à la Chambre un nombre d'élus proportionnel au nombre de ses habitants (et non de ses électeurs), donc y compris ceux qui ne peuvent pas voter (mineurs d'âge et étrangers). La répartition des 150 sièges de la Chambre est reprise dans le tableau suivant :

### Les sièges à la Chambre (150)

Distribution par circonscription

<b>Flandre</b> (79 sièges)	<b>Wallonie</b> (49)	<b>Bruxelles-Hal-Vilvorde</b> (22)
Anvers : 24	Hainaut : 19	22
Flandre orientale : 20	Liège : 15	
Flandre occidentale : 16	Namur : 6	
Limbourg : 12	Brabant wallon : 5	
Louvain : 7	Luxembourg : 4	

- Les *modalités* : le scrutin est un scrutin proportionnel de liste. Sur le nombre de sièges à pourvoir dans une circonscription, la liste d'un parti obtient un nombre de sièges proportionnel au nombre de voix recueillies. Mais ce n'est pas automatique, parce qu'il y a un double obstacle.

Le premier est légal : le « seuil d'éligibilité ». Une liste n'aura pas de siège si elle n'a pas atteint 5% des voix exprimées dans la circonscription. Il peut donc arriver qu'un candidat obtienne le plus grand score de tous les candidats en lice et ne pas être élu parce que sa liste n'a pas atteint ce seuil.

Le deuxième obstacle est mathématique : le « seuil des voix requises » pour un siège. Il se calcule en divisant le nombre total des voix exprimées par le nombre de sièges à pourvoir dans la circonscription. Une liste n'aura aucun élu si elle n'a pas atteint ce seuil, même si elle a dépassé (dans certains cas de très loin) le seuil légal des 5%. Dans la province de Namur par exemple (6 sièges à pourvoir), une liste doit dépasser les 10% au moins pour avoir un élu.

Compte tenu du fait qu'un électeur peut voter pour toute la liste ou pour un ou plusieurs candidats de la liste, un candidat est élu s'il obtient directement (par « voix de préférence ») ou indirectement (par « report de voix ») le nombre de voix requises à l'intérieur de la liste. Ce nombre est calculé de la façon suivante : le nombre total des voix en faveur de la liste divisé par le nombre de sièges auxquels le parti a droit en fonction de son résultat par rapport aux autres partis. L'ordre sur la liste ne joue donc que si le candidat n'a pas obtenu directement le nombre de voix requises.

Concernant la campagne électorale, chaque liste peut solliciter le vote des électeurs par l'affichage en rue, la visite à domicile, le téléphone, etc. Dans ce domaine, les moyens financiers mis à part, tous les partis sont plus ou moins sur un même pied. Il n'en est pas de même pour l'accès aux médias publics (radio et télé). En France par exemple, tous les candidats ont droit au même temps de parole. En Belgique, ce temps est calculé en fonction du nombre de sièges obtenus lors des précédentes élections de même niveau.

- *Conclusion* : les règles du jeu font que les petits partis n'ont quasiment aucune chance d'obtenir un élu. Certaines options sociales et politiques sont donc absentes du débat. Le système du financement des partis renforce ceux qui sont déjà forts. En effet, chaque parti qui a au moins un élu (soit à la Chambre, soit au Sénat) reçoit une dotation annuelle forfaitaire de plus de 158.000 euros (compte tenu de l'index). Mais il a un supplément annuel qui, lui, dépend du nombre de voix obtenues, chaque voix valant 1,25 euros. Exemple : le Parti socialiste, qui a eu plus de 855.000 aux élections de 2003, a eu droit à un supplément de plus 1.150.000 euros (compte tenu de l'index). Plus encore : si un parti a 5 élus ou plus à la Chambre et 4 élus ou plus au Sénat, il a le statut de « groupe politique » et reçoit alors des moyens financiers et humains additionnels (secrétaire politique, conseillers...).

### ***Les gains escomptés***

Les élections donnent la composition de la Chambre et du Sénat. Mais cette composition ne détermine qu'en partie la composition du gouvernement et ses orientations qui, elles, sont soumises à beaucoup d'autres aléas.

Prenons un exemple. Monsieur « X » est électeur à Liège et a beaucoup d'attentes et, parmi celles-ci, il y en a une qui lui tient particulièrement à cœur : la régularisation des sans papiers. Il a donc voté pour l'un des grands partis favorables à cette régularisation (PS, CDH, Ecolo). Mais Il faudra qu'il attende pour savoir quel parti, côté flamand, a obtenu le meilleur résultat (c'est souvent de là que sort le Premier ministre) et que ce parti soit aussi favorable à la régularisation. Il faudra qu'il attende pour savoir si c'est ce parti qui va

former le gouvernement. Si c'est le cas, il faudra qu'il attende pour savoir si le parti pour lequel il a voté va entrer dans le nouveau gouvernement.

Et ce n'est toujours pas gagné. Il faudra que Monsieur « X » attende pour savoir si la majorité des partis qui formeront la coalition gouvernementale sont favorables à la régularisation. Si ce n'est pas le cas, il faudra qu'il attende pour savoir si au moment de la négociation de l'accord de gouvernement, la régularisation est maintenue par le parti pour lequel il a voté : elle peut être sacrifiée dans le « donnant-donnant » au profit du maintien d'autres points considérés comme plus importants. Si elle est maintenue, il faudra qu'il attende pour savoir si elle fera l'objet d'une loi qui rassemblerait une majorité à la Chambre.

En bref, si Monsieur « X » compte sur les élections pour obtenir gain de cause, il risque d'être déçu. En fait les deux seules régularisations « massives » qu'il y a eu en Belgique ont été obtenues sous une pression extérieure aux résultats électoraux. Celle de 2000 a été largement déterminée par la pression des circonstances politiques (mouvement des sans-papiers, mouvement de solidarité autour d'eux, mort de Sémira Adamu lors d'une expulsion...), et la pression de considérations sécuritaires (aucun Etat ne peut se permettre d'avoir sur son territoire un trop grand nombre de personnes pour lesquels il ignore ce qu'ils font et où ils sont).

### *Que faire ?*

Au vu des règles et des aléas, on peut choisir de voter « blanc » pour marquer « qu'on n'y croit pas trop ». C'est légitime. Le vote étant obligatoire et électronique, le vote blanc est donc la seule manière de s'abstenir, de boycotter, etc.

A ceux qui ont décidé de choisir parmi ceux qui se présentent, notre association ne propose pas de consignes précises, mais une ligne de conduite. Nous partons des constatations suivantes : il y a les partis qui sont ouvertement hostiles aux revendications spécifiques de notre communauté et il y a ceux qui le sont moins ; parmi ces derniers, certains sont porteurs de revendications générales que nous partageons avec les autres citoyens belges ; dans les listes des divers partis, tous les candidats ne se valent pas. (Voir note 1).

Nous en déduisons trois principes à respecter pour faire un choix :

1°) ne pas voter pour les partis d'extrême droite et de droite (Front National, Force Nationale, Mouvement Réformateur) ;

2°) voter, chacun selon sa sensibilité, pour n'importe quel autre des autres partis ;

3°) ne pas voter pour l'ensemble d'une liste, mais pour tel ou tel candidat qui nous inspire confiance : d'une part, pour essayer de

perturber l'ordre hiérarchique dans lequel les partis présentent leurs candidats et, d'autre part, pour faire l'expérience de la capacité ou l'incapacité du candidat pour lequel nous avons voté à tenir ses promesses, à se libérer du carcan de son parti, à écouter ses électeurs.

Dans la circonscription de Liège, il y a quelques candidats originaires du monde arabe.

- A la Chambre, il y en a un sur la liste du CDH (Abdelkader Boushaba), un sur la liste du PS (Hassan Bousetta) et deux sur la liste du PTB (Rafiq Rassaâ et Jilali Laouej). Sur la liste du Mouvement Pour l'Education (des indépendants), tous les candidats sont originaires du monde arabe ou de la Turquie - c'est une première !

- Au Sénat, il y a un candidat sur la liste du CDH (Hamza Fassi-Fihri), deux sur la liste du PS (Fadila Laanan et un suppléant : Az-Dine Aouragh), un sur la liste des Ecolos (Ahmed Mouhssin), deux sur la liste du PTB (Laila Elmahir et Abbas Alaouie).

Bien entendu, l'origine n'offre aucune garantie : les candidats sont dans des partis qui ont leur agenda, leur discipline, etc. Mais il est raisonnable de penser qu'ils auront un peu plus de sensibilité que d'autres aux attentes spécifiques de notre communauté en matière d'égalité des droits et de politique extérieure (sur le Moyen-Orient par exemple).

### Les résultats des élections du 10 juin 2007

Aux élections, 7,5 millions d'électeurs étaient appelés à élire 150 députés et 40 sénateurs. Près de 700.000 personnes n'ont pas participé au vote, chiffre en augmentation par rapport à 2003 (de 8,1 à 8,9%). Les votes blancs et nuls sont restés stables (autour de 5%). Quelles leçons tirer des résultats ?

#### *Nouvelle victoire de la droite*

Précisons d'abord que l'analyse qui suit ne prend en compte que les résultats à la Chambre. Ensuite, Par rapport aux grandes options socio-économiques et politiques, l'extrême droite (VB, FN) a avancé en nombre de voix. La droite (MR, VLD, LDD), est l'option qui a recueilli le plus de voix : près de 2 millions (voir tableau I). La droite et l'extrême droite ont des divergences dans les méthodes politiques et les priorités, mais leurs programmes économiques et sociaux sont très proches (voir encadré). Le bloc de droite qu'elles forment ensemble - avec une frange difficile à quantifier de ce qu'on appelle le « centre » - a remporté une nouvelle victoire aux dernières élections : 64 sièges avec 42,3% des voix.

Mais, derrière cette victoire apparente, il y a une petite défaite tout à fait significative. Par rapport au scrutin de 2003, ce bloc de droite perd en fait 4 sièges : 1 par l'extrême droite et 3 par la droite. Il perd aussi le poste de premier ministre. Cette défaite est significative parce que ce sont les éléments les plus souples (VLD-MR) de ce bloc qui dirigeaient le gouvernement sortant. Mais cette souplesse n'a pas suffi. L'électeur a dit non à l'option qu'ils représentaient et, en passant, a sanctionné leurs coalisés de centre-gauche. Plus durement, surtout parce que le centre-gauche, dans pareille coalition, ne pouvait obtenir que peu de choses pour ses électeurs. Pire, il a laissé passer des mesures antisociales, comme le montre l'exemple de l'électricité (2).

### ***Wallonie et Bruxelles***

Cette petite défaite de la droite sur le plan national se vérifie tout aussi bien pour la Wallonie-Bruxelles (voir tableau II). La droite (MR) y gagne en voix, mais perd un siège (2 si l'on compte le député transfuge de centre-droit). Mais, plus important, elle perd un siège à Liège et un autre dans son propre fief : le Brabant wallon. Et à chaque fois au profit de l'option de centre-gauche qui n'était pas au gouvernement (Ecolo).

Les deux options de centre-gauche réunies ont 28 sièges avec 16% de voix, contre 23 sièges avec 12,5 % pour la droite. Elles sont majoritaires dans 5 circonscriptions sur 6, avec plus de 40% des voix dans 3 d'entre elles. Cela s'explique par le fait que les voix perdues par le PS se sont principalement portées sur l'autre composante de centre-gauche et dans une moindre mesure sur le centre-droit (CDH). Dans le même temps, l'extrême droite (FN) ne progresse pas du tout dans 4 circonscriptions sur 6, et très peu dans le reste. Résultat : la droite a peut-être remporté une victoire sur le PS, mais elle a perdu contre le centre-gauche (24 sièges pour la droite contre 29 en 2003 et 23 sièges contre 28 en 2007).

Ces tendances apparaissent aussi à travers un autre indice : le MR et Ecolo progressent partout en nombre de voix mais le MR perd 1 siège au total tandis qu'Ecolo en gagne 4, dont deux aux dépens de ce même MR et dans deux circonscriptions différentes (3).

### ***Liège***

Ces tendances sont encore mieux illustrées par les résultats de la circonscription de Liège (voir Tableau III). La droite (MR) progresse en nombre de voix mais perd un siège. La première composante de centre-gauche (PS), sanctionnée, recule en nombre de voix mais sans perte de sièges. La deuxième composante (Ecolo) progresse en nombre de voix et gagne un siège aux dépens de la droite. Le centre-

gauche reste dominant (7 sièges contre 6 pour la droite en 2003 et 8 sièges contre 5 en 2007). L'extrême droite recule en nombre de voix, tandis que progresse la gauche proprement dite (PTB, PC, CAP) : elle double le nombre de ses voix, même si ce nombre reste encore minime.

***Le « front du refus »***

Ces mêmes tendances ont une expression plus radicale. Elle apparaît d'abord dans les 8,9% d'abstention : plus de 780.000 électeurs n'ont pas participé au scrutin, ce qui est énorme pour un pays où le vote est obligatoire et où l'abstention est punie par une amende. Elle apparaît ensuite dans les plus de 5,1% de votes blancs et nuls : plus de 360.000 personnes. Elle apparaît enfin dans les 4,2% d'électeurs, soit 320.000 personnes, qui ont tourné le dos aux grands partis et voté pour une petite liste.

Au total, si l'on additionne ces trois catégories, ce « front du refus » pèse plus de 1.500.000 électeurs, soit plus d'un électeur sur cinq. Ce n'est pas rien. Si l'on ajoute à ceux-là les votants pour Groen/Ecolo (9,1%), on a là un bloc de plus de 27 % de personnes dont l'attitude ou le vote expriment un mécontentement, plus ou moins diffus du point de vue de la conscience des enjeux, mais bien réel (voir *Le Soir* du 12/06/07).

Or ce mécontentement a un rapport avec les grandes tendances du scrutin : recul de la droite, sanction de l'allié de centre-gauche au gouvernement et progrès d'Ecolo et du centre-droit. Mais il a surtout un rapport avec ce qui se passe dans le mouvement social : grèves de plus en plus dures (Ford-Genk, Volkswagen-Forest, Flexus...), grèves « sauvages » (Aéroports de Zaventem et de Charleroi, TEC...), grèves et manifestations des travailleurs de toutes sortes de secteurs, manifestations de solidarité avec les résistances au Moyen-Orient ou avec les sans-papiers, apparition de nouvelles formes d'organisation autonomes, tendance au regroupement dans les partis de gauche, tendance aux dissensions dans d'autres, etc.

Au moment où la droite se prépare, en alliance avec le centre-droit, à relancer les mesures en faveur des plus riches (5), toutes les résistances directes vont donc se poursuivre et se renforcer : les résistances de ceux qu'on veut faire travailler plus avec un salaire moindre, ceux qu'on veut faire travailler dans la précarité et la flexibilité, ceux qui sont discriminés et stigmatisés, ceux qui sont livrés aux employeurs au noir faute de régularisation, ceux qui sont pressurés par le gonflement des impôts indirects, etc. Or, toutes ces résistances se feront dans de meilleures conditions : le centre-gauche sera dans l'opposition et aura donc moins de raisons d'en étouffer l'essor. C'est là l'une des conséquences majeures du scrutin du 10 juin.

Tableau I :  
**Résultats du Royaume**  
 (Chambre : 150 sièges)  
 Par options socio-économiques et politiques

Options	2003			2007			Evolution
	voix	%	sièges	voix	%	sièges	voix/sièges
<i>Extrême droite</i> (VB+FN)	891.419	13,6	19	931.229	13,96	18	+ / -1
<i>Droite</i> (VLD+MR+LDD)	1.758.175	26,8	49	1.893.166	28,38	46	+ / -3
<i>Centre-droit</i> (CD&V+CDH)	1.431.808	21,9	30	1.639.027	24,57	40	+ / +11
<i>Centre-gauche</i> (SP.A/S+PS+ Groen+Ecolo)	2.199.065	33,5	52	2.015.383	30,20	46	- / -6
<i>Gauche</i> (PVDA/PTB, CAP, PC)	32.190	0,5	0	96.181	1,15	0	+ / =

Tableau II :  
**Résultats de Wallonie – Bruxelles**  
 (Chambre : 62 sièges)

Partis	2003		2007		Evolution
	voix	sièges	voix	sièges	voix/ sièges
MR	748.952	24	835.073	23	+ / -1
PS	855.992	25	724.787	20	- / -5
CDH	359.660	8	404.077	10	+ / +2
ECOLO	201.118	4	340.378	8	+ / +4
FN	130.012	1	131.385	1	+ / =
PTB	11.298	0	17.414	0	+ / =

Tableau III :  
**Résultats de la circonscription de Liège**  
 (Chambre : 15 sièges)

Partis	2003			2007			Evolution
	voix	%	sièges	voix	%	sièges	voix/ sièges
MR	186.582	30,7	6	190.699	30,5	5	+ / -1
PS	216.293	35,6	6	200.450	32,1	6	- / =
CDH	91.469	15,1	2	88.874	14,2	2	- / =
Ecolo	46.026	7,6	1	84.604	13,6	2	+ / +1
FN	29.134	4,8	0	28.177	4,5	0	- / =
PTB	4.606	0,8	0	6.323	1,0	0	+ / =

Tableau IV :  
**Résultats des candidats originaires du monde arabe**  
 (Chambre : circonscription de Liège — aucun élu)

Candidats	Pays d'origine	Listes et partis	voix	Candidats	Pays d'origine	Listes et partis	voix
Bousetta	Maroc	PS	7.863	Rassaa	Tunisie	PTB	218
Boushaba	Maroc	CDH	2.447	Aatiaoui	?	MPE	118
Guermi M	Algérie	MPE (*)	433	Chiguer	Maroc	MPE	114
Laaouej	Maroc	PTB	250	Boukhili	?	MPE	112
Guermi A	Algérie	MPE	238	Toubali	?	MPE	110

(\*) Mouvement Pour l'Education (MPE) est la seule liste qui ne comportait que des candidats d'origine non-européenne.

## Notes

(1) Il y a différents partis et différents courants dans les partis politiques. Certaines tendances (ou individus), dans des partis plutôt à gauche ou au centre, seraient mieux dans un parti de droite, voire d'extrême droite. Mais si on prend en considération leurs options socio-économiques, leurs attitudes face aux droits des personnes étrangères ou d'origine étrangère et leurs positions en politique extérieure et si on ne tient compte que de la tendance principale dans chacun d'eux, on peut classer les partis de la façon suivante :

- *Extrême droite* : Front National, Force Nationale, Front National B.,
- *Droite* : Mouvement Réformateur (MR), Rassemblement Wallonie-France (RWF), Vivant,
- *Centre droit* : Centre Démocratique et Humaniste (CDH),
- *Centre gauche* : Parti Socialiste (PS), Ecolo,
- *Gauche* : Parti du Travail de Belgique (PTB), Parti communiste (PC), Comité Autre Politique (CAP).

(2) Les coalisés de centre-gauche ont voté la libéralisation de celle-ci et l'ont, comme les autres, « vendue » en prétendant que la concurrence allait abaisser les prix. Or, non seulement ce n'est pas le cas, mais de plus cette électricité est devenue plus chère pour les communes aussi (éclairage public), et le consommateur va sans doute payer plus de taxes pour compenser les pertes.

(3) Un des 2 sièges perdus par le MR a été récupéré dans le Hainaut. Cette circonscription est la seule où les 3 sièges perdus par le PS ont été équitablement partagés entre les trois autres partis.

(4) Le bloc de droite : Les deux tendances de ce bloc veulent moins de protection pour les travailleurs (diminution des salaires, précarisation et flexibilisation des conditions de travail, limitation des droits syndicaux, conditionnement des allocations...) et plus de protection pour les entrepreneurs (moins d'impôts directs et plus d'indirects, réduction des cotisations sociales, soutien de la « compétitivité » aux dépens des salariés...). Toutes les deux aussi privilégient la répression dans la solution des problèmes sociaux et d'immigration. Toutes les deux enfin, au-delà des apparences, sont profondément hostiles à l'égalité des droits entre tous les citoyens (allochtones et autochtones) et favorables, en alliance avec les Etats-Unis, à une politique extérieure d'oppression et d'exploitation des pays et peuples faibles.

## Cohérence de la politique extérieure de la Belgique

### **Kosovo, Palestine, Soudan, Afghanistan**

*(Mars 2008)*

La Serbie est un pays membre des Nations Unies et une résolution de cette institution reconnaît que la région du Kosovo est une portion du territoire souverain de cet Etat. Pourtant le gouvernement de la Belgique a reconnu, en moins de 6 jours, la déclaration d'indépendance de cette région.

La Cisjordanie et Gaza sont des régions qu'aucun pays ne reconnaît comme relevant du territoire souverain « d'Israël », pas plus que ce dernier. Pourtant, le gouvernement de la Belgique refuse de participer à l'auto-détermination des Palestiniens qui attendent depuis 6 décades. Pire, il vient d'accorder une aide à l'« Autorité palestinienne », c'est à dire au gouvernement illégal formé par ceux qui ont perdu les élections (1). Ce qui est une aide indirecte aux occupants eux-mêmes — l'aide leur permettant de se soustraire à leurs obligations internationales en tant que puissance occupante. Ce qui n'est pas nouveau.

Ces deux positions du gouvernement belge ne sont contradictoires qu'en apparence. Leur point commun est constitué par le refus du respect du droit international dans le cadre minimal de la Charte des Nations-Unies et de ses résolutions. Conclusion : il n'y a que les pays qui ne sont pas des alliés du gouvernement belge qu'on peut amputer de leur territoire.

Par ailleurs, il y a des réfugiés soudanais au Tchad et le gouvernement de la Belgique y a envoyé des troupes pour prétendument les protéger. Il y a tout autant, sinon plus, de réfugiés à Gaza dont les camps sont soumis à des bombardements aveugles de l'Etat sioniste. Pourtant le gouvernement de la Belgique n'y a pas envoyé le moindre soldat. Là aussi la contradiction entre ces deux attitudes n'est qu'apparente. Au fond, tout devient cohérent quand on a compris que les réfugiés ne comptent pas. Ni là, ni ailleurs. Ce qui compte, c'est ceci : il est bon de déstabiliser le Soudan pour accéder à son pétrole et à ses richesses (éventuellement en créant un nouveau pays appelé le Darfour) ; mais il n'est pas bon de déstabiliser l'Etat sioniste parce que sa puissance militaire fait déjà partie du maintien de l'accès au pétrole de la région.

C'est la même cohérence que l'on retrouve dans le renforcement des troupes belges en Afghanistan : ils vont directement participer aux

combats et on leur envoie des F16 pour bombarder la « racaille » de là-bas. En passant, ils soulageront les troupes des Etats-Unis qui ont besoin d'effectifs en Irak (2).

La note de programme du gouvernement belge en préparation appelle cela « *assumer nos responsabilités en matière de sécurité internationale* » (ce qui est le fond de la politique extérieure de tous les pays « occidentaux »). En clair, aider les Etats-Unis à opprimer les autres peuples pour les exploiter : en accédant sans problèmes soit à leurs marchés soit à leurs richesses.

### **« Coopération au développement » en Palestine**

(Septembre 2005)

Le Ministre belge de la coopération au développement (de Decker) s'est rendu début juillet 2005 en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza. Il a signé avec certains représentants des Palestiniens trois nouvelles conventions pour un montant de 8 millions d'Euros. Elles concernent la construction d'écoles, l'électrification et le renforcement du département de la planification économique.

Le ministre a déclaré que « *tout sera fait pour rendre la vie quotidienne des Palestiniens plus facile* » (pour cette citation et les suivantes, voir *Le Soir* du 04/07/05). Il ne lui vient pas à l'idée qu'elle serait encore plus facile si elle ne se déroulait pas dans l'enfer de l'occupation. Le ministre a ajouté qu'il soutiendrait des projets « *qui donnent de l'emploi aux gens et les aident de la sorte à retrouver leur dignité* ». Il ne lui vient pas à l'idée non plus que la dignité première est d'abord de vivre libre. Il aurait eu, nous l'espérons pour lui, une tout autre attitude s'il parlait de la « dignité » des Belges pendant l'occupation allemande. Apparemment, tout le monde n'a pas droit à la même dignité !

Mais, en fait, ce qui préoccupe le ministre est ailleurs. Pour le comprendre, il faut d'abord rappeler que toute « aide » du genre proposé, dans de telles conditions, est une aide au budget de l'occupant puisque selon le droit international c'est ce dernier qui doit faire de telles dépenses. L'« aide » permet des économies qui sont ensuite réorientées vers la construction des colonies et le financement de la répression de ceux qui lui résistent. Il faut dire ensuite que le Ministre ne cache nullement que tout cela est fait « en parfaite transparence avec le gouvernement israélien », c'est à dire coopérer au développement des occupés en collaboration avec l'occupant. Dans quel but ? Là aussi, Le ministre est parfaitement clair : « *changer le quotidien des Palestiniens, c'est faire diminuer la violence. Donc renforcer la sécurité d'Israël* ». Et voilà, nous y sommes : ce n'est pas

la liberté des occupés qui préoccupe le ministre, c'est la sécurité de l'occupant.

Sous les apparences « sympathiques » d'une prétendue coopération au développement, l'argent des contribuables (et des électeurs) de Belgique sert en réalité à renforcer une brutale domination coloniale.

---

### Notes

(1) Le 4 mars, L'actuel ministre de la Coopération au développement (Ch. Michel, MR) a signé avec son « homologue palestinien » un accord pour 2008-2011. Sur les 86 millions d'euros d'aide accordés, 50 sont pour l'aide directe et 36 pour subsidier divers projets et organisations (Education, services sociaux, infrastructures, santé). Par ailleurs, Le même ministère interviendra avec 9 millions d'euros dans le projet Pegase de l'UE conçue pour contourner ceux qui ont gagné démocratiquement les élections. (*Le Soir*, 05/03/2008 ;

(2) *La Libre Belgique*, 11/03/08.

## Le fichage généralisé

(Décembre 2008)

Les ministres de l'Intérieur et de la Justice s'apprêtent à déposer un projet d'arrêté royal pour encadrer le « traitement des données à caractères personnel » exploités par la police dans le cadre de ses missions : contrôle, enquête, maintien de l'ordre, etc. Il s'agit de légaliser des pratiques qui sont d'application depuis longtemps.

Rappel : depuis l'affaire Dutroux, le gouvernement a - officiellement - créé en 1998 une Banque nationale de données. Y sont stockées toutes sortes d'informations policières. En 2006, elles concernaient 1.644.435 personnes, 15.877 lieux, 11.547 organisations. Et on peut y trouver même des informations sur un divorce conflictuel par exemple. Les informations peuvent être quelquefois erronées ou dépassées. En 2007, 87 citoyens ont ainsi ouvert un dossier visant à vérifier, supprimer ou rectifier leurs données personnelles et 74% d'entre eux ont obtenu gain de cause.

Outre son caractère très lent et indirect (par la commission « vie privée » du Sénat), cette possibilité de vérification a des limites parce qu'elle est empêchée par d'autres dispositifs. Par exemple, les données d'une enquête de filtrage de la Sûreté de l'Etat sur un candidat à un « poste de responsabilité sensible » sont protégées par le secret d'Etat. Or ce sont ces données qui posent problème en termes de libertés et non pas tant l'usage à des fins personnelles que peut en faire un policier indélicat. Il est toujours possible d'aller devant les tribunaux si la Commission « vie privée » ne donne pas de suite favorable à un dossier, mais il n'y a pas de recours contre les enquêtes de la Sûreté de l'Etat. Celle-ci enquête et décide que vous n'êtes pas bon pour le poste « sensible » de responsabilité. Sur base de quelles données ? Secret d'Etat, point barre. Ce dispositif a reçu une application saisissante dans la constitution de l'Exécutif des Musulmans ou la reconnaissance des mosquées par les pouvoirs régionaux.

Revenons maintenant au projet d'arrêté royal. Il permettra à l'avenir d'ajouter à la liste déjà existante des données « fichables », une nouvelle liste concernant les données suivantes : identification électronique (mail, GSM, GPS), situation financière, état de santé (psychique et physique), habitudes de consommation, enregistrements (image et son), origines raciales et ethniques, convictions philosophiques et religieuses, opinions politiques, etc. Il est précisé que, conformément à la loi sur la fonction de police (1992), les données ne pourront être stockées et exploitées que si elles

représentent un « intérêt concret » - notion vague qui n'a jamais été précisée par une circulaire d'application.

Ce projet pose trois problèmes principaux :

1) le fichage est fait à l'avance à l'insu du concerné, c'est à dire avant même qu'il y ait acte délictuel. Comme l'expriment bien les auteurs d'une lettre ouverte, « *ce projet part du principe que tout citoyen est un suspect potentiel qu'il faut, sous des prétextes les plus divers, repérer et surveiller* » (*Le Soir*, 11-12/10/2008) ;

2) le projet touche à des aspects normalement protégés par le droit à une vie privée et quelquefois par le secret professionnel (santé) ;

3) étant donné le climat de racisme et de préjugés anti-musulmans et, comme indiqué plus haut, l'usage qui a été fait du filtrage de la Sûreté de l'Etat, il est raisonnable de prévoir que les musulmans, les étrangers ou les personnes d'origine étrangère, seront particulièrement visés. Les préjugés, mais aussi, par exemple, la politique extérieure du gouvernement belge, vont immanquablement intervenir au moment de décider s'il y a lieu de recueillir des « données sensibles » sur quelqu'un. Seul celui qui soutient la position officielle a une chance d'échapper au fichage.

Un indice de cela. Un journaliste pose au procureur du roi de Charleroi la question de l'opportunité de traiter des données comme la religion ou la santé. Par le choix de l'exemple, sa réponse est très révélatrice : « *Prenons la religion, dit-il. Si on se rend compte qu'un individu recrute pour une filière islamiste en Irak ou au Pakistan, c'est logique que l'on investigue sur ses convictions religieuses, sur la mosquée qu'il fréquente, etc...* ». Résultat : des dizaines de personnes, parce qu'elles fréquent la même mosquée ou la gèrent par exemple, vont se retrouver fichées sans avoir rien fait. (*Le Soir*, 11-12/10/2008)

## La carte bleue (Décembre 2008)

Annoncée fin septembre dernier, le projet d'instauration d'une *Carte bleue* par l'Union européenne fait partie d'un ensemble d'autres mesures effectives ou en cours d'élaboration sous le nom de « Pacte sur l'immigration » (1). Elles ont pour but la mise en application d'une « immigration choisie » qui ne dit pas son nom : lutte coordonnée contre l'immigration illégale et son externalisation (installée à la sortie des pays de départ), généralisation des contrats d'intégration pour les nouveaux arrivants, obligation d'apprendre la langue du pays d'accueil et de respecter ses valeurs (2), restrictions aux regroupements familiaux et aux visas d'étudiants, harmonisation et durcissement de conditions d'accueil des réfugiés, refus des régularisations, etc. – et de plus en plus souvent, refus d'appliquer la loi, comportement de voyou de l'administration en charge elle-même (voir annexe).

Les non qualifiés ou semi-qualifiés continueront à venir, mais ils resteront dans la clandestinité. On fera la chasse à tous pour qu'ils aient tous peur, on en expulsera quelques uns pour que les autres vivent dans l'incertitude. Car, sans précarité pas de barquette de fraises à bas prix, pas de rentabilité pour l'Horeca, la confection ou la construction et pas de pression à la baisse sur les salaires des travailleurs légaux. Le but n'est donc pas de stopper le migrant, mais principalement d'empêcher son accès à la légalité, à la protection : pour les exploiters, moins un travailleur a de droits et mieux c'est ! (3)

L'application de la Directive européenne, dite du « retour », ne va pas arranger les choses. Banni pendant 5 ans, qui pourrait faire valoir ses autres droits : droit d'asile, droit de visite familiale, droit de vivre en famille, droit de quitter tout pays, etc. ? De fait, les agents du ministère de l'Intérieur belge ont déjà intégré les « avantages » de cette Directive à leur pratique. La preuve : Rothman - le jeune équatorien expulsé cet été - a dit avant son départ : « *Si j'ai accepté de partir, c'est parce qu'ils ont fait du chantage au centre ; ils ont dit que si je m'opposais, ils allaient m'envoyer vers "le guichet 5" sans pouvoir revenir* » (*Le Soir*, 01/09/2008). Le chiffre 5 est une allusion claire à la durée du bannissement.

Sont ainsi peu à peu légalisées les mesures les plus dures au détriment de la protection des personnes et de l'Etat de droit (4). Cela ne peut se faire sans bafouer totalement des valeurs dont l'Europe se prévaut pour s'ingérer dans les affaires intérieures des pays faibles ou leur livrer des guerres.

Et la Belgique n'est pas en reste. Son conseil des ministres a approuvé fin novembre la liste des opérations à l'étranger de l'armée belge pour 2009 (5). Le but est de participer aux tâches de gendarmes pour défendre la minorité des bénéficiaires d'un ordre mondial profondément injuste, un ordre qui condamne à la pauvreté les neuf dixièmes de l'humanité. On transforme les pays du sud en Bantoustans, on mondialise l'apartheid et, quand les victimes se révoltent, on les tue ou on vend des armes aux alliés locaux pour le faire.

Et si certains ici s'avisent de soutenir leur résistance, on les fiche comme « terroristes » (6), on les surveille et on les met au trou à la première occasion !

*Annexe :*

### **L'arbitraire ordinaire dans un « pays de droit »**

(Mars 2008)

En moins de 6 ans, la Belgique a été condamnée trois fois par la Cour Européenne des Droits de l'Homme à Strasbourg (CEDH) et toujours pour les mêmes motifs : traitements inhumains et dégradants. Une première fois en 2002 au sujet de l'expulsion des Tziganes, puis une deuxième fois en 2006 au sujet de l'expulsion de la petite Tabita (5 ans). La troisième fois c'était le 24 janvier dernier et la décision de la CEDH a été prise à l'unanimité des juges, ce qui est rare, et condamne l'Etat belge à verser 15.000 euros de dommages et intérêts aux victimes.

Voici les faits. Fin 2002, Mohamed et Abdelhadi, deux jeunes Palestiniens fuyant un camp de réfugiés du Liban, arrivent par avion à Bruxelles. Ils introduisent une demande d'asile et sont immédiatement incarcérés dans un centre fermé. Après le rejet de leur demande, ils font appel et, le 23 janvier 2003, le tribunal ordonne leur remise en liberté. L'Office des étrangers leur applique alors sa méthode préférée pour contourner les décisions judiciaires : il les « libère » dans la zone de transit de l'aéroport de Zaventem, c'est à dire pas du tout. Après plus de 11 jours pour l'un et 15 jours pour l'autre, une nouvelle décision de justice exige une vraie libération. L'Office des étrangers les fait alors sortir de la zone de transit, mais pour les arrêter et les transférer de nouveau dans un centre fermé. Après quelques jours, ils sont expulsés de force vers le Liban où les attend un camp de réfugiés genre Sabra et Chatila.

L'Office des étrangers n'est qu'une administration sous la tutelle du ministre de l'Intérieur qui est responsable des agissements de ses subordonnés et il est clair qu'il laisse faire. Le ministère de l'Intérieur

n'est qu'un département du gouvernement qui est responsable collectivement des agissements de l'un de ses ministres et il est tout aussi clair qu'il laisse faire. (*Le Soir*, 25/01/08 ; 09-10/02/2008)

---

## Notes

(1) Cette carte, inspirée de la *green card* américaine, propose aux migrants hautement qualifiés un permis de travail de 2 ans (renouvelable) après lesquels ils pourront travailler dans n'importe quel autre Etat membre selon les mêmes conditions. Ces migrants auront un salaire trois fois supérieur au salaire minimum du pays pour parer aux accusations de dumping et ils auront accès aux mêmes droits que les nationaux en termes de sécurité sociale. Trois informations supplémentaires : 1°) la Belgique accueille déjà des migrants de ce type ; en 2003 par ex., 5.400 personnes avaient été admises sur le territoire ; 2°) en matière de migration qualifiée, les universitaires choisissent plus souvent d'aller au Canada ou aux USA (la moitié des Maghrébins par ex.), il s'agit donc d'augmenter l'attractivité de l'Europe ; 3°) ce pillage des cerveaux permet à l'Europe de faire de substantielles économies : les migrants ont été formés ailleurs.

(2) Les valeurs des rapaces de la Bourse, de l'extrême droite et de la droite aussi ?

(3) Les migrants sont doublement victimes des Etats européens. Ceux-ci les répriment ici ; et en même temps, ils apportent une aide décisive aux gouvernements des pays d'origine dans leurs politiques d'oppression et d'appauvrissement qui précisément poussent à migrer. Cette aide est multiforme : entraîner leurs armées, former leurs polices (secrète ou pas), fournir des « conseillers » et regarder ailleurs quand les droits humains sont massivement violés.

(4) La Directive prévoit une détention maximale de 18 mois pour les « illégaux » en vue de l'expulsion. Pour rappel, 18 mois (avec sursis) est la peine encourue pour homicide involontaire.

(5) 485 militaires en Afghanistan, 200 dans les Balkans, 335 au Liban (220 à partir de février prochain, les autres seront redéployés... en Afghanistan !), 175 en Afrique. (*Le Soir*, 29-30/11/2008)

(6) A noter ici la similitude frappante entre les critères de ce fichage (race, religion, mœurs, opinions politiques...) et ceux des demandes des Etats-Unis à leurs alliés européens dans le cadre du projet de coopération dit de « Liberté, sécurité et justice ».

## Une Belgique unie en vue de quoi ?

(Novembre 2010)

Depuis plusieurs années, les groupes sociaux dominants (grands entrepreneurs et grands financiers) de Flandre sentent que l'Etat fédéral ne répond pas assez à leurs besoins et aspirent donc à plus d'autonomie, voire à une séparation. Pour maintenir et renforcer la compétitivité des entreprises sur le marché tant national qu'international, ils veulent (par la voix de leurs représentants politiques) régionaliser la politique de l'emploi pour exercer une pression vers le bas sur les conditions de travail (multiplication des contrats précaires, diminution des salaires, flexibilisation des horaires, limitation dans le temps des allocations de chômage ...).

Ils veulent aussi régionaliser la fiscalité et l'impôt sur les sociétés pour dégager suffisamment d'argent qui permettrait deux choses à la fois : alléger les impôts et charges sur les entreprises et redistribuer un peu en direction des classes moyennes et d'une partie des travailleurs (1) pour assurer la « paix sociale » (sous la forme de meilleures allocations familiales, un meilleur enseignement, des baisses d'impôts sur les personnes, etc.). Ces aspirations, présentées sous le masque du nationalisme, trouvent un écho chez les classes moyennes comme le montre notamment la large victoire des chrétiens-démocrates flamands alliés à un courant séparatiste aux élections de juin dernier (2).

Le maintien et le renforcement de la compétitivité des entreprises flamandes - dans le cadre d'une économie largement tournée vers le commerce extérieur - alimentent la tendance à l'autonomie. Mais d'autres impératifs alimentent la tendance inverse : garder la Wallonie comme marché captif (un quart de la production flamande y est écoulé), maintenir l'ordre à l'intérieur et sécuriser les marchés et les sources de matières premières à l'extérieur (il s'agit principalement d'aider les Etats-Unis dans les tâches de gendarme du monde : la Belgique a des troupes en Afghanistan, au Congo, au Liban, elle s'apprête à en envoyer au Tchad, etc.). Dans ce cadre, conserver le caractère fédéral de l'armée, de la police et de la diplomatie permettrait d'en faire porter le coût à tous les contribuables ...sans distinction de communautés !

Cette tendance (maximum d'autonomie et minimum d'unité) constitue le courant principal aujourd'hui en Flandre. Les classes moyennes et une partie des travailleurs pourraient (ou croient pouvoir) en bénéficier côté flamand (3). Opposer le « socio-économique » à « l'institutionnel » est donc un non-sens car, côté flamand, c'est bien

par l'institutionnel qu'on veut atteindre les objectifs socio-économiques. Et l'élite politique est très consciente que si elle veut détricoter les acquis sociaux - comme facteur de gain de compétitivité - elle n'a d'autre choix qu'un maximum d'autonomie. Et elle a en plus la possibilité de le faire en alliance avec les classes moyennes.

Or la situation est différente côté wallon. Les groupes sociaux dominants en Wallonie peuvent s'accommoder d'un surplus d'autonomie de la Flandre. Mais à deux conditions : être en force au gouvernement fédéral pour pouvoir imposer des mesures conformes à leur intérêts (ce qu'ils ne peuvent pas faire à partir de l'exécutif régional où leurs représentants sont dans l'opposition) et n'avoir pour allié que la composante la plus aisée des classes moyennes. En effet, contrairement à la Flandre, l'économie n'est pas assez prospère en Wallonie pour à la fois gâter les entrepreneurs et redistribuer un peu ne serait-ce qu'en direction des classes moyennes. Ce qui est un « plus » côté flamand en cas d'autonomie est à chaque fois préjudiciable au côté wallon et aux classes moyennes en particulier : l'autonomie les prive en effet des transferts de solidarité, et l'unité les fait de surcroît participer aux dépenses communes - L'égoïsme dont fait preuve la Flandre avec la Wallonie ne faisant d'ailleurs que reproduire, en moins agressif certes, celui dont fait preuve toute la Belgique avec les pays du Sud.

Résultat : les représentants des groupes sociaux dominants en Wallonie n'arrivent pas à séduire ne serait-ce que les représentants les plus modérés des classes moyennes. Et c'est cette asymétrie des alliances (des groupes sociaux dominants du nord et du sud avec leurs classes moyennes respectives) qui est la raison profonde de l'échec de six mois de négociations gouvernementales (4).

Le résultat de cet échec est une situation de crise des groupes sociaux dominants sans distinction de communautés. Ils ne peuvent plus gouverner ensemble au mieux de leurs intérêts. Cela a ouvert une brèche par laquelle se sont engouffrées l'initiative populaire (la manifestation pour l'unité de la mi-novembre) et la réflexion critique. Ajoutée au rejet du centre dans l'opposition au fédéral, elle a favorisé plus de démocratie directe, comme le montre la multiplication des initiatives d'action contre la vie chère. La crise favorisera peut-être aussi la prise de conscience que la prospérité que la Flandre veut pour elle seule n'est pas possible non plus pour la « Belgique unie » sans les rapports d'oppression et d'exploitation qu'elle entretient avec les pays faibles et moins développés du monde — la recherche d'un gain de compétitivité et l'envoi de troupes ne signifient rien d'autre !

On peut donc dire maintenant que la droite flamande a perdu les élections dans les urnes le 10 juin, tandis que la droite wallonne les a perdues dans les négociations six mois après. Etape suivante en

Wallonie : entériner cette défaite par la mobilisation sociale et non par les « gesticulations francophonistes » et rappeler que le maintien de la solidarité ne doit pas rimer avec l'égal accès aux miettes des dividendes de l'impérialisme.

---

### Notes

(1) La scission de la FGTB-métal par exemple en est un révélateur indirect autant que la mésentente entre CDH et CD&V.

(2) La communauté flamande a longtemps été dominée. Exemple : ce n'est qu'après cent ans d'existence du pays que sa langue a pu être utilisée dans l'enseignement universitaire. C'était la langue des pauvres. Tout cela est fini et le nationalisme flamand a cessé d'être émancipateur. Mais il a l'avantage de camoufler les objectifs égoïstes poursuivis par l'élite économique.

(3) Il importe peu que cela soit « vrai » d'un point de vue économique, (montant réel des transferts). Il suffit qu'une partie significative des gens y croient pour que ce soit politiquement efficace.

(4) On a fait beaucoup de bruit autour de la scission de l'arrondissement Bruxelles-Hall-Vilvorde. Mais quand les négociations sont devenues serrées, il est apparu de plus en plus clairement que cette scission ne représentait qu'un gain symbolique — le véritable enjeu étant d'avoir en main les leviers économiques dont on a parlé plus haut.

## Les Tsiganes en Belgique

(Mai 2000)

Trois paradoxes suffisent presque à caractériser la situation des Tsiganes. Le premier : alors que personne ne conteste le fait que les Roms constituent une ethnie ni que celle-ci soit partout persécutée, « *On ne connaît pas une seule demande d'asile ou de statut de réfugié qui ait été accordé à des Roms pour des raisons ethniques ou au regard de la situation particulière des Roms dans leur pays d'origine* ». (Comité européen sur les migrations, avril 1997). Deuxième paradoxe : ceux qui n'ont jamais reconnu de frontières sont parmi ceux auxquels il est interdit de circuler librement dans une Europe sans frontières. Troisième paradoxe : tout le monde s'accorde à reconnaître les apports de la musique tzigane. Or, du fait de l'avancée tentaculaire des droits d'auteurs, bientôt les Tsiganes ne pourront plus jouer leur propre musique.

### Les Tsiganes d'Europe

De par leur histoire particulière et leur culture (liberté, indépendance, nomadisme), les Tsiganes sont éparpillés un peu partout. Depuis de nombreuses années, les dispositions européennes et internationales protégeant les Tsiganes se sont multipliées.

Pourtant les exactions et les persécutions continuent, en particulier en Europe. Le mode de vie des Tsiganes a souvent créé des incompréhensions cristallisées dans des stéréotypes négatifs. C'est ainsi qu'un racisme populaire - renforcé par les moments de difficultés socioéconomiques et politiques et quelquefois entretenu et relayé par les pouvoirs publics - s'en est pris aux Tsiganes les traitant d'arriérés, parasites, voleurs, criminels, etc.

Les préjugés (et le mépris qui va avec) sur les Roms sont tels qu'ils touchent les ONG elles-mêmes. Un exemple : selon le Comité européen sur les migrations (avril 97), « Il est désormais évident que les Roms n'ont pas été pris en compte par le réseau de l'aide humanitaire en Bosnie-Herzégovine ». Le résultat de cette situation ce sont des poussées régulières de persécution raciste.

#### ***En Europe de l'Est***

Pogroms, maisons incendiées, agressions physiques avec parfois mort d'homme, passages à tabac, insultes, ségrégation raciste - interdits dans certains bars, discothèques ou terrains de sport -

attitudes complaisantes des autorités face aux skinheads et arrestation arbitraire des Tsiganes, ce sont là des formes de persécutions particulièrement fréquentes dans les anciens pays de l'Est.

Dans l'ex-Yougoslavie, on n'était pas loin du génocide ; au Kosovo, ils sont persécutés et exécutés par les uns comme par les autres ; en Albanie, les mafias enlèvent les jeunes femmes tsiganes pour les soumettre à la prostitution forcée ; en Tchéquie et en Slovaquie, on les cantonne dans des colonies loin des villes, on détruit leurs cimetières ; en Hongrie les expulsions des villes de Tsiganes sans-abri sont banales comme le sont les cérémonies séparées de remise des diplômes ; en Roumanie, les incendies de maison et les agressions sont monnaie courante. En Pologne, ce qu'on a appelé les « incidents de Mlawa » en 98 n'était pas loin du pogrom.

### ***En Europe de l'Ouest***

Les problèmes des Tsiganes y sont à peine moins graves. On se souvient sans doute de la chasse à l'homme dans le village de Mancha Real en Espagne il y a quelques années. Au Portugal, les Tsiganes sont en butte aux violences répétées des skinheads et beaucoup d'écoles refusent l'accès à leurs enfants.

En Italie où leurs caravanes sont régulièrement brûlées, il n'est pas rare de voir des magasins afficher « interdit aux Tsiganes ». En France, la loi Chevènement a renforcé encore plus les moyens de les contrôler. Pour l'ensemble de l'Europe plus d'un million de Tsiganes, dont beaucoup d'enfants, sont fichés et le fichier est centralisé et mis à la disposition de toutes les polices des pays signataires de l'accord Schengen.

Les seuls qui donnent un (tout relatif) bon exemple sont les Pays-Bas « où existent de nombreuses installations d'accueil et où est favorisée l'acquisition par les Gitans de chalets, où ils peuvent passer les 5 à 6 mois de saison hivernale » (*Vers l'Avenir*, 10 juin 1999). Dans ce paysage répressif, la Belgique, comme on va le voir, ne fait pas exception. On peut même parler de « chasse aux Gitans » (*Le Matin*, 2 juin 1999).

## Les Tsiganes de Belgique

### ***1. Droit d'asile***

La rigidité de la procédure d'asile est insurmontable pour les Tsiganes : ils sont réticents parce que les interprètes sont souvent des natifs des pays d'origine mais non tsiganes ; ils sont persécutés collectivement, alors qu'il faut apporter la preuve d'une persécution individuelle ; ils sont rarement impliqués dans des activités

« politiques » comme telles ; alors que celles-ci sont une condition de la demande d'asile. Résultat : les demandes qui aboutissent sont extrêmement rares. La demande de séjour provisoire pour des « raisons humanitaires » (l'article 9/3) en fait des sans papiers définitifs parce qu'aucune suite n'est donnée à ce genre de demande.

La politique des expulsions les touche particulièrement. Du temps du Ministre Van Den Bosche, 3.296 Tsiganes (d'origine tchèque, roumaine, bulgare...) étaient à expulser en vertu de la procédure accélérée. Deux Gitans sont passés par le Centre fermé de Vottem par exemple (mai 1999). Avec le Ministre Duquesne, les choses n'ont guère changé. On se souvient de l'expulsion, avec relent de scandale, des Tsiganes de Slovaquie (automne 99). Récemment, le ministre de l'Intérieur a donné l'ordre pour l'expulsion de 800 Tsiganes de Slovaquie et de Bulgarie (*Agence Belga*, 20 avril 2000). La tâche est d'autant plus facile que les Tsiganes ne résistent pour ainsi dire pas aux expulsions.

## 2. Citoyenneté

a) *Les restitutions* - Comme les Juifs, les Tsiganes ont été singularisés comme groupe ethnique par les nazis et, comme eux, ils furent voués à la déportation et à l'extermination. On estime entre 250.000 et 500.000 le nombre de ceux qui ont péri. A partir de la Belgique, « 351 Tsiganes (Roms, Manouches et gens du voyage) furent déportés vers Auschwitz ou vers d'autres camps. Tous furent embarqués sur des trains à Malines (caserne Dossin) ou au camp de concentration belge de Breendonck. 12 seulement revinrent. » (*Nous, les Tsiganes*, dépliant, Bruxelles, 1999).

Aucune restitution n'a été faite aux Tsiganes. Pourtant l'Allemagne a versé à la Belgique 1,6 milliard pour indemniser les victimes non-juives. Pas la moindre somme n'a été redistribuée à la communauté tsigane pourtant concernée. D'après Maud Kolz (du Groupe d'Intérêt Tsigane), l'argent dort toujours au Ministère de la Santé et de la Famille (*Le Soir*, 2 juin 99).

b) *La réhabilitation* - Leur histoire est très largement méconnue. Peu de gens savent qu'ils ont été autant exterminés que les Juifs par le nazisme. Il y a bien sûr le fait qu'ils n'ont pas d'écriture, qu'ils ont trop peu d'intellectuels, qu'ils n'ont pas d'accès à l'establishment, aux médias, aux moyens de diffusion modernes pour faire connaître leur calvaire. Mais il y a aussi le mépris pur et simple, il y a le pire des mensonges : le mensonge par omission. Deux exemples révélateurs : lors des procès des criminels de guerre à Nuremberg, pas un seul Gitan n'a été appelé à témoigner par les accusateurs alliés. « Exclue de l'Europe, ils se retrouvaient exclus de l'histoire. » (*Agenda Interculturel*, n° 136, sept. 95). Deuxième exemple : sur les murs de la

caserne Dossin, aujourd'hui musée de la déportation et de la résistance juive, l'hommage aux Tsiganes déportés n'a été ajouté qu'en 1995 (*Le Soir*, 9 avril 95).

c) *Racisme et discrimination* - En Belgique, même avec la nationalité belge, de fait les Tsiganes n'ont pas les mêmes droits (voir en encadré le témoignage d'une famille à Stembert). Et le comble : ils sont victimes d'a priori même de la part des ONG qui leur sont favorables (témoignage de Maud Kolz, Tsigane et militante du MRAX).

Les discriminations restent partout présentes. Le racisme va quelquefois jusqu'aux « expéditions punitives ». Dans la nuit du dimanche 19 au lundi 20 juillet 99, « des individus armés ont fait irruption dans des camps installés rue Vivegnis et sur le site de Bavière, proférant des menaces avant de disparaître. 15 jours plus tôt, un individu, également armé, était descendu sur le camp de Coronmeuse » (*Bulletin du Carlo Levi*, Liège, n° 102, août 1999)

Le 27 mai 1999, lors de la perquisition dans le campement de Coronmeuse à Liège, les Tsiganes sont « marqués » puis enfermés dans un bus pendant plusieurs heures. L'attente est pénible pour les enfants qui deviennent bruyants. Un gendarme hurle : « Taisez-vous et asseyez-vous ! C'est une sale race, je vais aller les verser [dans la Meuse] à l'île Monsin, moi ! » (*Le Matin*, 28 mai 1999)

d) *Rapports avec les services publics* - On est presque gêné de dire qu'il n'y a aucun effort interculturel ; on aurait l'air de demander la lune. Dans les CPAS, la suspicion totale est de règle. Ailleurs, c'est toujours la police qui s'occupe d'eux - ce qui augmente les préjugés des voisins (si la police est là c'est qu'ils ont fait quelque chose !). Leur tabassage est facile parce qu'ils ne se plaignent pas. Dans l'ensemble, il y a dans le chef des forces de l'ordre une volonté constante d'intimidation. La manière dont elles sont arrivées pour boucler le campement de Coronmeuse en est un bel exemple : police, PJ, gendarmerie et « une débauche de moyens : des camions, des bus, des voitures de service, des véhicules banalisés... Plus de 100 agents au total. » (*Le Matin*, 28 mai 1999).

A côté de cela, le fichage a presque l'air d'être un moindre mal. On sait que depuis quelques années le carnet nomade a été supprimé, mais les données de ces carnets ont été reprises par le fichier Interpol et le fichage systématique par caravane continue (photos, empreintes digitales... ). En fait, les Tsiganes sont extraordinairement contrôlés, alors qu'on a l'impression qu'ils font ce qu'ils veulent (*Migrations Europe*, mai 1999).

Dans les rapports avec la « justice », ils sont traités collectivement comme des criminels, n'ayant pas droit à la présomption d'innocence. Tous sont soupçonnés de faits reprochés à certains d'entre eux.

Exemple d'arbitraire et de non-droit : lors de la perquisition au campement de Coronmeuse, toutes les caravanes et les voitures sont méthodiquement fouillées sans distinction ; tous les présents (y compris les enfants) sont contrôlés, fichés et « bagués » (bracelet en plastique avec numéro d'identification) (*Le Matin*, 28 mai 1999) ; un nourrisson de 5 mois a été séparé de ses parents, son landau a été saisi et, avec un collier 'colson' numéroté autour de la taille, il a été enfermé dans un bus au soleil. (*Le Matin*, 3 juin 1999) ; des effets personnels ont été jetés à la rue ou saisis sans que leurs propriétaires reçoivent un duplicata de la liste des objets saisis. (*La Meuse*, 2 juin 99) ; la borne d'incendie a été scellée pour interrompre l'approvisionnement en eau et, « quelques jours plus tard, purement et simplement enlevée ». (*Le Matin*, 2 juin 1999)

### **3. Travail, santé, enseignement, résidence**

a) *Métiers* - Certains métiers, comme la vente de chevaux par exemple, ont disparu. Certains autres ont été purement et simplement interdits : commerce de l'or, vente au porte à porte et, récemment (mai 1999), vente du neuf sur les marchés. Certains métiers sont réglementés de façon rigide : le Tsigane allant sur un marché est obligé de spécifier ce qu'il va y vendre. Or le commerce tzigane est celui de « la bonne occasion », de « la chance ». Exemple. : un Tsigane va au marché pour vendre des bijoux ; en chemin ou sur le marché même, quelqu'un lui propose des tableaux ; s'il y voit un bénéfice supérieur à celui de la vente de bijoux, il reportera celle-ci. L'accès à certains métiers est devenu précaire. Métier spécifiquement tzigane s'il en est, le ramonage leur échappe de plus en plus parce que les communes font du favoritisme à l'égard des ramoneurs non tziganes. Le ramassage de la ferraille est assuré par les communes elles-mêmes ou confié à de grandes entreprises privées.

Tout cela a progressivement coupé les Tsiganes de leurs sources traditionnelles de subsistance. Il ne faut pas alors s'étonner que, « dans ces conditions, il ne leur reste pour survivre que le choix entre mendicité et larcins » (témoignage de Maud Kolz à *Vers l'Avenir*, 10 juin 1999).

b) *Santé* - Pas de papiers, donc pas de scolarisation, donc pas de vaccins puisque ceux-ci sont en partie liés à la scolarisation. Pas de papiers, donc pas de soins qui ne soient pas d'urgence. Les conditions d'hygiène des terrains sont catastrophiques. Les Tsiganes sont soit empêchés de les aménager pour qu'il soit facile de les exproprier soit eux-mêmes, instruits par l'expérience, n'aménagent pas puisqu'ils savent qu'ils peuvent être expropriés d'un moment à l'autre. L'indicateur de mortalité suffit à résumer les résultats de telles conditions de vie. « Alors que l'espérance de vie des Belges est de 74

ans, elle n'est que de 54 ans chez les Gitans de Belgique ». (*Le Matin*, 2 juin 1999).

c) *Scolarisation* - De par le mode de vie des parents, les enfants ne peuvent être régulièrement présents. Accumulant les retards, ils ne suivent plus. Ils sont alors rejetés au fond de la classe et leur capacité de faire des études est mise en doute. Rares sont les instituteurs qui font un effort pour s'adapter aux particularités de l'enfant tsigane. Il en est ainsi même quand les enfants tsiganes sont majoritaires. Maud Kolz cite le cas d'une école de Bruxelles où 90% des enfants sont tsiganes.

d) *Aires de stationnement* - Conformément aux dispositions européennes en la matière chaque commune est tenue de réserver un terrain équipé de sanitaires, eau et électricité pour les gens du voyage. A défaut, le camping sauvage doit être toléré. Vieilles de 10 ans, ces dispositions, tout comme celles du Commissariat Royal à la Politique de l'Immigration (CRPI), ne sont presque pas appliquées. En Wallonie, on ne compte que 2 petits terrains (une dizaine de caravanes chacun) mais aucun emplacement n'est prévu à Liège. En Flandre, il y a 3 terrains un peu plus vastes. A Bruxelles, pas un seul. Les aires de campement sauvage, outre qu'elles n'ont pas de services publics (eau, éclairage, ramassage d'ordures), sont combattues de plusieurs manières : creuser des tranchées pour rendre le terrain inaccessible aux caravanes ; criminaliser les occupants : tapage nocturne, pollution ou vol (comme ce fut le cas à Liège) ; transformer le campement en projet de terrain à bâtir (comme ce fut le cas à Nivelles) ; s'ils achètent le terrain, exproprier rapidement les occupants au premier prétexte venu ; s'ils sont accueillis sur un terrain privé, soumettre régulièrement le propriétaire à des amendes. (*Le Matin*, 2/6/1999).

Certaines communes continuent d'appliquer les lois de 1789 qui interdisent aux Tsiganes de stationner avec leurs caravanes pour une durée de plus de 24 heures. (*Nous Tsiganes*, op.cit.). Celles qui ne les appliquent pas, astreignent les Tsiganes au pointage quotidien (Verviers). La situation du campeur tsigane est tellement précaire, qu'elle a tourné à l'extorsion : on laisse aménager (on le permet, car cela va faire rentrer le prix du branchement du gaz et de l'électricité) ; on exproprie et on ne paie pas les aménagements effectués.

### ***Quelques revendications***

Pour le droit d'asile, les Tsiganes, persécutés collectivement dans un pays, doivent pouvoir bénéficier de protection et d'accueil dans un autre. Ils ont besoin de respect. Ils ont aussi besoin d'une reconnaissance de la spécificité de leur culture et de leur mode de vie. Pour cela, les mesures minimales sont relativement simples : liberté de circulation, infrastructures scolaires adaptées et terrains aménagés.

*Annexe 1 :*  
**Un témoignage**

*« Il y a de la place pour les chiens mais pas pour les Tsiganes »*

A Verviers, Stembert, des Tsiganes étaient installés sur des terrains appartenant à l'entreprise Mabelpap. Début mai 99, un incendie se déclare dans une caravane située non loin d'un dépôt de papier. L'entreprise en profite pour clôturer l'ensemble de ses terrains. Toutes les caravanes sont parties sauf une : celle de la famille de Reinold Van Nieuw-kerke (60 ans). Témoignage de la famille :

*« Il y a cinq ans qu'on est ici. Quand on s'est installé, on ne nous a rien dit. Et maintenant, il faut qu'on s'en aille... On a empierré le terrain, on a installé un pylône électrique qui nous a coûté 40.000 F et maintenant on nous chasse. Il ne fallait pas nous accepter alors !... Avant, c'était des déchets ici. On a tout nettoyé. Pourquoi nous chasse-t-on ? Il y a 30 ans qu'on est à Verviers : on est Verviétois... Si on ne veut plus de nous, qu'on nous donne un avis d'expulsion de Verviers alors. Mais on n'a rien fait... Il y a des années que nous essayons de trouver une solution avec les autorités communales, un terrain pour lequel nous payerions même une location, mais on nous répond qu'il n'y a pas de terrain aménagé. Il y a de la place pour les oiseaux et les chiens, mais pas pour les Gitans... Les Gitans, on leur jette toujours des pierres dessus. Mais vous le savez bien : il y a des bons et des mauvais dans toutes les races. Et puis maintenant on est vieux, le lendemain ne nous appartient plus ... » (Le Soir, 2 juin 1999).*

*Annexe 2 :*

**Dispositions internationales en faveur des Tsiganes**

De nombreuses dispositions internationales existent depuis plusieurs années et ont pour objet de protéger les Tsiganes et leur culture :

- **Résolution n° 89/C 153/02 (N° C 153/3)** du Conseil de l'Union européenne concernant la scolarisation des enfants de Tsiganes et Voyageurs, recommande de protéger la culture tsigane, car *« La culture et la langue des Tsiganes et Voyageurs font partie, depuis plus d'un millénaire, du patrimoine culturel et linguistique de la Communauté »*.

- **Recommandation n° R (83) 1** du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe relative aux nomades apatrides ou de nationalité indéterminée (22 février 1983) : il y est recommandé aux gouvernements *« de prendre des mesures pour assurer la mise en œuvre du principe de non-discrimination à l'égard des nomades,*

*faciliter le rattachement à un Etat, accorder aux nomades rattachés à un Etat l'autorisation de résider sur son territoire, de voyager à l'étranger et de revenir sur son territoire, faciliter l'admission sur son territoire de la proche famille ».*

- **Résolution n° C/172/153** du Parlement européen sur la situation des Tsiganes dans la Communauté (24/05/1984) ; celle-ci, notamment, engageait « *la Commission à élaborer des solutions communautaires prévoyant notamment la création, en dernier recours, d'un éventuel visa d'errance, lorsque les conditions d'octroi de la nationalité par un Etat membre ne sont pas remplies* ».

- **Recommandation 1203 (1993)** de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe relative aux Tsiganes en Europe (2 février 93) ; cette instance recommande entre autres au Comité des Ministres « *de proposer aux gouvernements et autorités locales et régionales compétentes des États membres, des initiatives dans le domaine de la culture, de l'éducation, de l'information, de l'égalité des droits ou la désignation d'un médiateur* ».

- **Résolution 125 (1981) et résolution 249 (1993)** de la Conférence permanente des Pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe sur le rôle et la responsabilité des collectivités locales et régionales face aux problèmes culturels et sociaux des populations d'origine nomade (29 octobre 1981 et 4 mars 1992) ; celle de 1993 invite les autorités locales et régionales « *à prendre les mesures nécessaires à travers une approche globale pour faciliter l'intégration des Tsiganes dans la communauté locale, à développer la concertation et la participation des Tsiganes eux-mêmes, à combattre les préjugés, à participer au développement d'un réseau de communes* ».

- **Résolution de l'ONU E/CN/Sub./N.4/1992/L.11/Add.5** relative à la protection des Roms (Tsiganes) (4 mars 1992) ; qui prie le rapporteur spécial de la sous-commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités de porter « *une attention particulière aux conditions spécifiques dans lesquelles vivent les Roms (Tsiganes) et invite les Etats à prendre toutes les mesures voulues pour éliminer toute forme de discrimination à leur encontre* ».

### *Annexe 3 :*

## **Noms et chiffres**

### ***1. Des noms***

Les Gitans se donnent pour nom *Manouche* ou *Rom* (pl. Roma) qui signifie « homme » ou « époux ». Les principaux groupes sont : *Manouches* (Sinté), *Roma*, *Kalé*, *Yéniches* ou *Voyageurs* (en Belgique,

ces derniers sont naturalisés dans leur majorité). Les noms qu'on leur donne : *Bohémiens, Gitans, Romanichel, Tsiganes...* Dans les médias, *Roms* est le plus souvent appliqué aux Tsiganes d'Europe centrale et orientale, tandis que *Tsiganes* est appliqué aux Roms sans distinction de pays d'accueil.

La langue que les Tsiganes parlent est le *romani*. Elle est apparentée à l'*Hindi* (une des langues de leur pays d'origine probable : l'Inde). Mais seule une minorité en a conservé l'usage (près de 2 millions) avec des variantes locales en fonction des pays de résidence.

## 2. Des chiffres

Le nombre de Tsiganes vivant actuellement en Europe est estimé à environ 10 millions, dont 2 millions à l'Ouest et 8 millions à l'Est (chiffres 1998). En Europe de l'Ouest ils sont répartis de la manière suivante :

<b>Pays</b>	<b>Nombre</b>	<b>Pays</b>	<b>Nombre</b>
Espagne	550.000	Suède	17.500
France	250.000	Autriche	17.000
Allemagne	100.000	Belgique	12.500
Italie	100.000	Suisse	12.500
Royaume-Uni	90.000	Danemark	3.500
Portugal	75.000	Norvège	750
Pays-Bas	37.500	Luxembourg	350
Irlande	25.000		

*Source* : European Roma Rights Center, Minority Right Group, Centre de Recherches Tsiganes et UNICEF.

## Documentation

### **1. Histoire et langue**

VAUX DE FOLETIER F.de, *Mille ans d'histoire des Tsiganes*, Paris, Fayard, 1970.

MALHERBE M., *Les langages de l'humanité*, Paris, Laffont, 1995 (pour le romani, voir pp. 197-198).

### **2. Vue d'ensemble**

CHARLEMAGNE J. et REYNIERS A. (coord. par), « Dossier : Les Roms. Migrations et accueil », *Migrations Société* (CIEMI, Paris), n° 63, mai-juin 1999.

FORMOSO B., *Tsiganes et sédentaires*, Paris, L'Harmattan, 1987.

LIEGEOIS J.-P., *Tsiganes*, Paris, La découverte/Maspéro, « Petite collection Maspéro », 1983.

TOMKA M., « Métiers, racines et errances », *Le Courrier de l'Unesco*, octobre 1984 – Une intéressante approche « sociologique » sur la question.

### **3. Sur la situation en Europe**

*Examen de la discrimination et du racisme envers les Roms, Gens du voyage d'Europe*. Comité irlandais de coordination de l'année européenne contre le racisme, Rapport adopté à la conférence de Louvain, 17-19 janv. 1998, Dublin, Pavee Point Publ., 1998.

LIEGEOIS J.-P. (rapport établi par), *La scolarisation des enfants tsiganes et voyageurs*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, déc. 1990.

LIEGEOIS J.-P. (dir.), *Roma, Tsiganes, Voyageurs*, Strasbourg, Conseil de l'Europe,

LIEGEOIS J.-P., « Les Tsiganes : situation d'une minorité non territoriale », in : GIORDAN H. (dir.), *Les minorités en Europe : droits linguistiques et droits de l'homme*, Paris, Kimé, 1992, pp. 419-440.

MATRAS Y. (rapport préparé par), *Problèmes liés à la mobilité internationale des Roms en Europe*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, comité européen sur les migrations, mars 1998.

REYNIERS A., « Victimes du racisme, chassés par les guerre : les Tsiganes ballottés à travers à l'Europe », *Le Monde diplomatique*, mars 1993.

REYNIERS A., « Les Tsiganes en Europe centrale et orientale depuis la fin de la Seconde guerre mondiale : situation politique, économique et scolaire », *Revue internationale d'éducation*, n° 3, sept. 1994.

### **4. Sur La situation en Belgique**

C.R.P.I., *L'intégration : une politique de longue haleine*, Bruxelles, Commissariat Royal à la Politique des Immigrés, 1989-1990. Pour

les Tsiganes : vol. 1, pp. 64-65 ; vol. 2, pp. 447-451 ; vol. 3, pp. 114-115.

DEWAELE A. (réd.), *Au delà du non-engagement : la politique de la Flandre à l'égard des minorités ethnoculturelles. Un bilan*, [Bruxelles], Commission interdépartementale pour les minorités ethnoculturelles, Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap, 1997. Pour les Tsiganes, voir pp. 47-50.

REYNIERS A. et al., *Les enfants du voyage*, Liège, Centre liégeois d'aide aux jeunes/Service de protection judiciaire de Liège, 1993.

« Voyage en Tsiganie » (dossier), *Agenda interculturel* (C.B.A.I., Bruxelles), n° 136, septembre 1995.

#### **5. Sur le génocide tsigane**

FINGS K., « Les Tsiganes dans les camps de concentration nazis », in : FINGD K. et al., *De la 'science raciale' aux camps : les Tsiganes dans la seconde guerre mondiale*, Toulouse : CRDP Midi-Pyrénées, 1997.

GILBERT M., *The Macmillan Atlas of the Holocaust*, 1992.

GOTOVITCH J., « Quelques données relatives à l'extermination des Tsiganes de Belgique », *Cahiers d'Histoire de la seconde guerre mondiale*, n° 4, déc. 1976.

NOVITCH M., « 500.000 Tsiganes victimes de la terreur nazie », *Le Courrier de L'Unesco*, oct. 1984.

#### **6. Les Tsiganes par eux-mêmes**

LEVAKOVICH S. et AUSENDA G., *Vie d'un Bohémien*, Paris, Hachette, 1975.

MAXIMOFF Mateo, *Routes sans roulotte*, Paris, Concordia, 1994.

JAYAT Sandra, *La longue route d'une zingarina*, Paris, Bordas, 1978.

YOORS J., *Tsiganes*, Paris, Phoebus, 1990.

YOORS J., *J'ai vécu chez les Tsiganes*, Paris, Stock, 1967 (réédité en 1991)

#### **7. Quelques films (réalisateurs)**

Toni Gatlif : *Les princes* (1989), *Latcho Drom* (1993), *Gadjo Dilo* (1998).

J. Schmidt : *Kriss Romani* (1962)

A. Petrovic : *J'ai même rencontré des Tsiganes heureux* (1967)

S. Sijan : *Qui chante là-bas ?* (1980)

G. Paskaljevic : *L'ange gardien* (1986)

E. Kusturica : *Le temps des Gitans* (1990)

G. Dulgerov : *L'hirondelle noire* (1999)

#### **8. Sur Internet**

On trouve sur le net de nombreux sites exclusivement consacrés aux Tsiganes ou leur faisant une place. Ils sont de qualité et d'ampleur inégales. Ci-après une petite sélection :

*European Roma Rights Center* (en anglais) : <http://errc.org/> - Assez complet sur l'aspect lutte pour les droits et l'égalité des chances dans les domaines de la santé, de l'enseignement, des droits sociaux, du logement...

*Balval* (« respect » en langue romanie) (en français) : <http://perso.wanadoo.fr/balval> - L'histoire et la culture tsiganes à travers un rapport sur les causes et les conséquences du nomadisme en Europe.

*Tsiganes Solidarités* (français) : <http://perso.wanadoo.fr/ats/> - Vise à promouvoir toutes les formes de solidarité avec les Tsiganes.

*Tsiganes et gens du voyage* (en français) : <http://www.geocities.com/Athens/Forum/4201>

*Cultures tsiganes* (France) : <http://perso.wanadoo.fr/cultures.tsiganes> - Histoire, religion, scolarisation, législation, sédentarisation, art...

*Django* (français) : <http://perso.infonie.fr/mayvon/django.html> - Le site est principalement consacré à la musique, mais offre en passant une vue d'ensemble de la culture tsigane.

*Jeunes Tsiganes* (français) : <http://www.aset.asso.fr/> - Aide à la scolarisation des enfants tsiganes.

*Etudes tsiganes* (France) : <http://www.la-peniche.fr/tsiganes/français/> - On y trouve les pages de la revue de même titre dirigée par Alain Reyniers.

*Scolarisation en milieu multiculturel* (en français, Belgique) : <http://www.cfwb.be/smm/pg021.htm> - Fait une place à la scolarisation des enfants tsiganes. A notre connaissance, c'est le seul site belge où il est question de Tsiganes.

## Minorités d'ici et d'ailleurs (1999)

La définition de la notion de minorité est si peu simple que la Déclaration de l'ONU dont il sera question plus loin s'est faite sans qu'il y ait eu accord sur une définition (1). Pour notre propos, il suffira de dire qu'une minorité est « *un groupe de personnes d'un Etat, en position non dominante dans cet Etat, ayant des particularités ethniques, religieuses, culturelles ou linguistiques différentes de celles du reste de la population et voulant, ne serait-ce qu'implicitement, assurer leur survie en tant que groupe par l'obtention de l'égalité en fait et en droit avec la population dominante* » (2).

### ***Premières précisions***

Il n'est pas nécessaire que la minorité le soit statistiquement, bien que ce soit généralement le cas. Les Indiens du Guatemala par exemple sont majoritaires. On peut aussi avoir des minorités dominantes comme les Tutsis du Burundi ou les Blancs d'Afrique du sud. Ce sont des « minorités écrasantes » pour ainsi dire. Il y a aussi le cas où une minorité est dominante économiquement, mais non dominante quant aux droits linguistiques et culturels, comme les Catalans pendant le franquisme. Le cas le plus aberrant à ma connaissance est celui du Kurdistan. Sa population (plus de 25 millions de Kurdes, dont 5 en diaspora) est plus nombreuse que la plupart des populations respectives des États constitués de la région. Mais elle est minoritaire par rapport aux populations respectives des pays où elle se trouve éparpillée (par ordre décroissant : Turquie, Irak, Iran, Syrie).

Autre précision : le problème des minorités est loin d'être particulier aux pays du Sud. Citons pour l'Europe occidentale en particulier : les Basques en Espagne, les Corses en France, les Catholiques en Ulster et... les francophones dans les communes à facilités du Plat pays. En fait, il n'y a pratiquement pas de pays au monde où il n'existe pas un problème de minorités à partir du moment où l'on inclut les minorités non-territoriales (les diasporas) : par exemple les Juifs aux États-Unis, les Chinois en Indonésie, les Turcs en Allemagne, les Maghrébins en Europe et le monde entier à Anvers...

Si l'on insiste trop sur le critère culturel, la notion de minorité peut être élargie jusqu'à comprendre les homosexuels, les gauchistes, les gauchers (qui n'ont à droite ni les becs de casseroles ni les poignées de portes) et les fumeurs... ou non-fumeurs selon les situations. On peut

même en toute logique considérer que les droits attachés à la liberté d'opinion par exemple relèvent de la protection de l'individu comme minorité. Mais ce n'est pas à ce genre de minorités que nous nous référons ici.

### ***L'égalité des droits des peuples***

Le droit des minorités qui nous intéressent ici apparaît implicitement dans la Charte de l'ONU (San Francisco, 1945) dans le fameux principe de « *l'égalité des droits des peuples et leur droit à disposer d'eux-mêmes* ». Celui-ci a été le plus souvent et longtemps interprété de manière restrictive dans le sens du droit des peuples colonisés à devenir indépendants. C'est ce que voulaient les États-Unis pour accéder aux chasses gardées des anciens empires coloniaux, et c'est aussi ce que voulait l'Union soviétique pour élargir sa zone d'influence en encourageant certains pays à se libérer de toutes les tutelles, l'américaine comprise (cas de l'Égypte et de l'Inde). (3).

La référence explicite au droit des minorités à proprement parler est relativement récente et ne date que de décembre 1992 après l'adoption par l'ONU de la déclaration correspondante (4). Celle-ci proclame en effet que « *les États protègent l'existence de l'identité nationale ou ethnique, culturelle, religieuse ou linguistique des minorités, sur leurs territoires respectifs, et favorisent l'instauration des conditions propres à promouvoir cette identité* ». Pour la minorité, il s'agit principalement d'obtenir l'égalité en fait et en droit avec la majorité, de se voir reconnaître par l'État le droit par exemple d'utiliser sa langue et de l'apprendre à l'école et, enfin, d'être protégée contre les violences de la majorité (violences pouvant aller jusqu'au génocide). Il faut ajouter, pour les minorités territoriales, la reconnaissance de la spécificité du territoire occupé (cas des Indiens d'Amazonie par exemple).

### ***Fièvre identitaire, racisme à rebours et faux clivages***

Tout cela est assez simple sur le papier. Dans la pratique, l'obtention de tels droits se heurte à plusieurs obstacles. Il y a d'abord la hantise unitaire et centralisatrice des États constitués et leur crainte que les revendications de la minorité n'aboutissent à la séparation ; la souveraineté des États, protégée par le principe de « non-ingérence dans les affaires intérieures », conforte l'une et l'autre. Il y a ensuite la conjonction, assez fréquente, entre les revendications de la minorité et une simple revendication de démocratie ; cela, les nombreux tyrans de par le monde n'en veulent pas, et encore moins s'il y a de l'or de n'importe quelle couleur dans la région.

Il y a enfin l'utilisation à d'autres fins des revendications légitimes des minorités par des puissances extérieures ; on se souvient de ce que

la France a fait avec les Berbères du Maroc ou les Chrétiens du Liban, le Royaume-Uni avec les Musulmans de l'Inde ou les Juifs de Palestine. L'utilisation peut aller jusqu'à la manipulation cynique, comme de fournir à la carte les « identités » nécessaires pour transformer des puits de pétrole en pays souverains (Koweït). Elle peut parfois aussi aller jusqu'à l'absurde ; on sait comment les Américains protègent les gentils 15 % des Kurdes vivant en Irak contre le méchant Saddam Hussein, et comment ils protègent un gentil membre de l'OTAN contre les méchants 50% des Kurdes vivant en Turquie.

La manipulation n'est pas le seul danger qui guette les revendications des minorités. Signalons en premier lieu celui de renvoyer obligatoirement chaque individu à son propre groupe d'appartenance, d'exiger de lui une allégeance inconditionnelle au groupe, quand bien même il s'en serait détaché. Dans la fièvre « identitaire » régnante, on oublie souvent que choisir de s'assimiler est également un droit. On oublie aussi, et c'est plus grave, que c'est dans cette même logique d'appartenance, mais retournée contre la minorité, que fleurissent les préjugés, puis le racisme, puis... les épurations ethniques. En second lieu, il faut signaler la tendance, compréhensible comme réaction, à penser ou à prétendre que sa minorité d'appartenance (les exemples sont légion) serait porteuse de vertus particulières ; ce qui alimente presque invariablement des sentiments de supériorité, voire un racisme à rebours.

En troisième lieu, il faut surtout signaler le fait que les revendications minoritaires - et nationalistes en général - instaurent inévitablement des faux clivages et, partant, des fausses solidarités. C'est en vertu d'un tel mécanisme en effet que le Marocain est supposé se sentir plus proche du Marocain Hassan II que du Belge Claude Semal, que le « pauvre bougre » de Croatie doit tirer sur le « pauvre bougre » de Bosnie avec pour seul gain d'asseoir le pouvoir du fasciste Tadjman...

Dès lors, comment ne pas se sentir à l'unisson avec Joan Manuel Serrat quand il chante : « *Je préfère aimer à vouloir, danser à défilier... je préfère les chemins aux frontières* ».

---

## Notes

(1) Cf. BOKATOLA I.O., *L'organisation des Nations Unies et la protection des minorités*, Bruylant, 1992, pp. 13-19 - Une des études les plus complètes sur le sujet. On consultera aussi avec profit : CHALIAND G. (dir.), *Les minorités ethniques à l'âge de l'Etat-Nation*, Fayard, 1985. Pour l'Europe en particulier : BENOÎT-ROHMER F., *La question minoritaire en Europe*,

Conseil de l'Europe, 1996 et GIORDAN H. (dir.), *Les minorités en Europe*, Kimé, 1992.

(2) Synthèse libre à partir de : Recommandation relative au protocole additionnel à la Convention Européenne des Droits de l'Homme sur les Droits des Minorités, Conseil de l'Europe, févr. 1993 ; DESCHÈNE J., *Une définition des minorités*, Montréal, 1985 et GEORGES P., *Géopolitique des minorités*, PUF, « Que sais-je ? » n°2189, 1984.

(3) Ce même droit se trouve aussi, mais toujours implicitement, dans des pactes et conventions internationales postérieures comme la *Déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discriminations fondées sur la religion ou la conviction*.

(4) *Déclaration des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques* (ONU, décembre 1992), texte intégral dans BENOÎT-ROHMER F., *op. cit.*, pp.65-71.

## Minorités dans les « pays de l'Est » (2000)

Dans une réunion à Paris, deux personnes engagent la conversation suivante :

« - *Vous êtes d'où, Monsieur ?*

- Je suis de Jérusalem.

- *Ah ! Vous êtes juif ?*

- Non, je suis arabe.

- *Ah ! Vous êtes musulman alors ?*

- Non, je suis chrétien ».

Cette conversation est typique de la logique confessionnelle qui imprègne beaucoup de médias européens dès qu'il s'agit de rendre compte de ce qui se passe ailleurs que chez eux : au Liban (chrétiens contre musulmans), en Palestine (juifs contre musulmans), en Algérie (laïcs contre intégristes), au Soudan (musulmans contre chrétiens et animistes), etc. Les choses, heureusement (!), ne sont pas aussi simples comme on va le voir par l'exemple de la montée des nationalismes dans l'ex-Union soviétique (1).

### ***Une mosaïque impressionnante***

Partagée entre sa partie européenne et sa partie asiatique, l'ex-Union soviétique c'est d'abord une multitude d'ethnies : Russes, Ukrainiens, Biélorusses, Ouzbeks, Kazakhs, Géorgiens, Azéris, Litوانيens, Moldaves, Lettons, Kirgizes, Tadjiks, Arméniens, Turkmènes, estoniens, etc... Cette multitude est relayée par plus d'une soixantaine de langues (dont le russe, le biélorusse, l'ouzbek, l'ukrainien...) et plusieurs alphabets (dont le cyrillique, le géorgien, l'arménien et l'alphabet des langues baltes). Elle est aussi traversée par pratiquement toutes les grandes religions : spiritualités d'Asie, judaïsme, christianisme, islam...).

A cela vient s'ajouter la complexité des situations. Beaucoup d'ethnies sont en effet éparpillées sur plusieurs unités territoriales. Exemples : il y a des Arméniens en Arménie, en Géorgie et dans l'Azerbaïdjan ; il y a des Turcs en Géorgie et en Ouzbékistan. Beaucoup d'ethnies se trouvent en importante proportion en certains endroits comme les 33% de Russes de Lettonie ou les 85% d'Ouzbeks de la région de Fergana au Tadjikistan ; ou, à l'inverse, en nette minorité ailleurs, comme les Ossètes, Abkhazes, Kurdes, Tchétchènes, Tatares, Bachkirs, Avars, Oudmourtes... On peut dire qu'il n'y a presque pas d'exception à la règle suivante : dans chacune des

républiques de Transcaucasie ou d'Asie centrale, il y a une minorité appartenant à l'ethnie principale de la république voisine.

Autres aspects de la complexité des situations. Nombre d'ethnies sont divisées entre des religions différentes, comme les Arméniens, les Tsiganes et les Géorgiens dans les rangs desquels on trouve aussi bien des chrétiens que des musulmans. D'autres ethnies se trouvent, elles, appartenir à des Etats anciennement constitués, comme les Turcs de Géorgie ou les Roumains de Moldavie. L'exemple type de cette complexité est celui de la petite République Fédérée du Daghestan où quelques 3 millions d'habitants sont divisés en cinq ethnies principales et plus d'une trentaine de petites ethnies (dont les Tchétchènes) avec presque autant de langues. Et pour le malheur du Daghestan, il y a... du pétrole et du caviar.

### ***Politique d'Etat contrastée et richesses***

L'ex-Union soviétique, c'est ensuite une politique à deux facettes vis-à-vis des nationalités. Il y a, d'une part, la mise en place de multiples niveaux de rattachement à l'Union : république fédérée, république autonome, région autonome, district national... Cette attitude est combinée à la promotion résolue des cultures et langues locales : des langues sans alphabet en sont dotées, les parlers locaux de certaines d'entre elles sont promus au rang de langue à part entière et toutes sont des langues d'éducation, c'est-à-dire que les groupes qui les utilisent disposent d'un réseau scolaire dans ces langues. Bref, toute la richesse linguistique de l'Union soviétique est non seulement préservée, mais consolidée. Mais il y a, d'autre part, la répression impitoyable de toute velléité d'autonomie politique ou d'esprit d'indépendance. A la protection sans folklorisme des identités culturelles - ce qu'aucun Etat européen n'a fait pour ses propres minorités linguistiques - faisait pendant l'exigence d'une adhésion sans faille à l'Union.

Les régions actuellement les plus « chaudes » de l'ex-Union soviétique sont un immense réservoir de richesses naturelles (gaz, pétrole, uranium, coton...). Or, la docilité politique de ces régions et l'accès à leurs richesses, s'ils faisaient l'affaire de la bourgeoisie russe et de la partie des bourgeoisies locales intégrée au système soviétique, n'arrangeait en revanche ni la partie marginalisée de ces bourgeoisies ni la grande masse de la population frappée par les effets dévastateurs des privatisations sauvages (2). C'est le mécontentement qui en résulte qui va servir de levier de mobilisation tant aux élites locales qu'aux bourgeoisies des puissances occidentales.

Le démantèlement de l'ex-Union soviétique entrepris par ces puissances a pour but d'accéder aux marchés et aux richesses des anciennes républiques et d'affaiblir un ennemi, au moins militaire-

ment, encore puissant. Leur stratégie : faire en sorte que le passage par Moscou ne soit plus nécessaire. Elles vont donc mettre à profit tous les mécontentements, quelque soit leur forme : religieuse, nationaliste anti-Russie ou interethnique. Laissons de côté les énormes investissements dans l'infrastructure (transport, réseaux d'oléoduc), les livraisons d'armes, la formation de combattants ou de lobbies et citons, parmi beaucoup d'autres, un indice révélateur : le tiers de l'aide humanitaire européenne des dernières années est allé aux républiques transcaucasiennes - et cela pendant que des famines meurtrières sévissaient en Afrique.

La stratégie occidentale est par ailleurs souvent relayée par celle de puissants voisins, les capitaux saoudiens en particulier. C'est si vrai que l'islamisme militant dans l'Asie centrale (Ouzbékistan, Tadjikistan, Kirghistan) est connu sous le nom de « wahhabisme », courant théologique puritain qui est la norme en Arabie saoudite.

### ***L'islam comme relais multiple***

L'islam est mis à contribution par les élites marginalisées par l'ancien système pour formuler leurs aspirations à se faire une place au soleil. Mais pour les élites héritières de l'ancien système, l'islam est une solution de rechange quand le facteur ethnique est ou partiellement résolu ou peu mobilisateur. Et, selon les situations et les lieux, il servira soit à obtenir plus d'indépendance vis-à-vis de la Russie (« libérer les musulmans de la tutelle des infidèles »), à conforter l'idéologie de marché, à se donner une nouvelle légitimité (histoire et culture différentes...), ou à faire appel à un niveau supérieur d'unité (nous sommes tous musulmans) et juguler ainsi les velléités d'indépendance des ethnies minoritaires par rapport à l'ethnie dominante.

L'islam n'est cependant pas le seul relais de l'aspiration des gens à de meilleures conditions de vie. Cette aspiration a pu nourrir en effet soit le retour des « communistes », comme on l'a vu aux présidentielles de cette année au Daghestan (1999), soit le développement à base de purification ethnique, comme le montre la persécution des Turcs Meshkets au Tadjikistan ou celle des Ouzbeks dans le Kirghistan.

On voit donc, d'une part, que les clivages confessionnels n'expliquent pas l'essentiel et d'autre part, qu'il est plus facile de manipuler les différences que l'universel. Mais tout ce qui se fait sur la base des clivages d'appartenance n'est pas dénué de sens. Et ce sens n'est pas forcément celui que mettent en avant les protagonistes : on ne peut pas juger un homme sur la base de l'idée qu'il se fait de lui-même.

## Notes

(1) La documentation sur la question est pléthorique. Voir en particulier : H. Carrère d'Encausse, *L'empire éclaté*, Flammarion, 1978 ; H. Bogdan, *Histoire des peuples de l'ex-URSS*, Perrin, 1993 ; A. Bennigsen et Ch. Lemerrier-Quellejay, *Les musulmans oubliés*, Maspéro, 1981 ; *Le Monde diplomatique*, octobre 1997, mai 1999 et octobre 1999.

(2) Les privatisations amènent par ailleurs un autre problème. La relative stabilité des anciens revenus, faibles mais sécurisants, s'étant effondrée, la terre devient la seule source sûre de revenus. Toutes les tensions vont alors se porter sur le partage de la terre et de l'eau.

## Comptes-rendus

Nico HIRTT et J.P KERCKHOFS, *Inégaux devant l'École*, Bruxelles, APED, 1996-1997, 101 p.

Sur ce type d'inégalités, le récent ouvrage de N. Hirt et J.P. Kerckhofs apporte une bonne contribution. Il reprend les résultats d'une enquête réalisée dans le Hainaut sur les déterminants sociaux de l'échec et de la sélection scolaires. Les données recueillies permettent d'établir assez nettement une corrélation entre les parcours scolaires et l'origine sociale des enfants. L'école est en effet loin d'offrir des « chances égales » à tous. Au contraire, « elle divise les enfants selon leur origine sociale pour les inscrire dans les filières d'enseignement hiérarchisées » (p.36).

Voici les faits. A la fin du primaire, l'inégalité est déjà inscrite dans les « points » des élèves. Selon que le revenu de ses parents le situe dans les couches riches ou dans les couches pauvres de la population, l'enfant aura respectivement 7 sur 10 ou seulement 4 chances sur 10 d'obtenir une cote d'au moins 80% (p. 25). La sélection se poursuit dans le secondaire. 9% des enfants d'ouvriers et 17% des enfants de parents « sans profession », bien que n'ayant jamais redoublé, se retrouvent en « première accueil ». A l'inverse, l'enfant de cadre, d'enseignant ou de médecin n'a que 4 chances sur 100 de se retrouver (avec ou sans redoublements) en section d'accueil. Au premier degré de l'enseignement secondaire, 36% des enfants d'ouvriers ont déjà redoublé au moins une fois. A deuxième degré, ce pourcentage est proche des 50%.

Au terme des 9 années d'études (à compter de l'entrée en primaire), un enfant d'ouvriers a 13 chances sur 100 d'avoir redoublé plus d'une fois, contre 4,8 sur 100 pour les enfants de cadres ou de professions libérales (p. 23). De plus, « dans les milieux populaires, le redoublement est beaucoup plus fréquemment 'sanctionné' par une réorientation. Plus de la moitié des élèves nés de parents sans diplôme secondaire se retrouvent en professionnelle dès leur dixième année d'enseignement. L'enfant d'un diplômé de l'enseignement supérieur, lui, n'a qu'1 chance sur 10 de se trouver dans l'enseignement professionnel à cet âge-là » (p. 36).

Reste à expliciter les mécanismes qui sont à l'œuvre dans le processus de sélection sur la base de l'origine sociale. Sur ce point, l'enquête permet d'écarter assez clairement les raisons qui sont souvent avancées. Dire par exemple que l'orientation d'un élève vers telle ou telle filière est un moyen de lui assurer une formation « conforme à ses aptitudes » n'explique pas pourquoi, si aptitudes il y

a, celles-ci se concentrent préférentiellement chez les enfants des classes riches. On peut opposer le même argument à ceux qui avancent que la différenciation sociale des résultats scolaires s'expliquerait principalement par des facteurs génétiques.

L'enquête permet aussi et surtout d'écarter une idée beaucoup plus répandue : affubler les élèves d'origine populaire d'un handicap « socioculturel », et donc les considérer comme « intellectuellement déficients » parce qu'ils « vivraient dans un milieu familial développant 'trop peu' de stimulations intellectuelles et apportant à l'enfant une 'trop faible' maîtrise de la langue maternelle » (p. 36). C'est avec cette idée qu'on veut par exemple expliquer les mauvais résultats scolaires des enfants issus de l'immigration. Or si les élèves de parents belges réussissent globalement mieux que ceux dont les parents sont originaires d'un pays pauvre, l'enquête montre bien que cette inégalité ne reflète que les différentes compositions sociales des deux groupes puisque, « à classe sociale égale, la tendance s'inverse : les enfants d'ouvriers italiens ou marocains réussissent mieux que les enfants d'ouvriers belges » (p. 37).

En vérité, les mécanismes qui interviennent dans le processus de sélection sont à la fois ailleurs et beaucoup plus complexes. Il y a tout d'abord l'existence d'une structure scolaire de semi-marché où les écoles sont des entreprises concurrentes : certaines refusent de dépasser un certain quota d'enfants soit d'origine étrangère, soit d'origine populaire, favorisant ainsi la consolidation de l'opposition entre école-ghetto et école d'élite.

Il y a ensuite une injustice flagrante qui fait que l'enseignant anticipe - parce qu'il « sait » - le destin social et applique en conséquence un niveau d'enseignement différent aux uns et aux autres et oriente différemment les uns et les autres.

Il y a en outre l'inégalité des conditions de travail à domicile du point de vue encadrement matériel et humain, alors que le système éducatif présuppose que chaque élève trouvera à la maison « *un bureau, une bibliothèque, un ordinateur et une maman diplômée de l'université* » (p. 37).

Il y a enfin le problème de la motivation au travail scolaire, elle-même liée à l'attitude face au savoir. En effet, l'enfant du peuple intériorise l'idée de son milieu selon laquelle le savoir n'est intéressant que s'il permet d'obtenir des résultats. Il peut donc être amené à décrocher rapidement si l'enseignant n'est pas capable de lui en expliquer l'utilité. Pour l'enfant des classes « supérieures », le savoir est également « un signe de reconnaissance sociale et un instrument de pouvoir » (p. 37). Il reste donc motivé dans son effort d'apprentissage même s'il ne perçoit pas l'utilité de tel ou tel enseignement particulier en vue de la vie active.

W. HAELSTERMAN et M. ABRAMOVICZ, *La représentation électorale des partis d'extrême droite*, Bruxelles, CRISP (*Courrier hebdo*, 1997, n° 1567-1568), 55 p.

Le dernier numéro du *Courrier hebdomadaire* du CRISP rassemble et expose avec rigueur et sérénité les données électorales, depuis la fin des années septante, des différentes formations d'extrême droite en Belgique et principalement le Vlaams Blok, le Front National et Agir.

La première partie est consacrée à une « brève radiographie » des partis d'extrême droite (directions, programmes, activités, divergences internes). Il en ressort que l'extrême droite en Belgique, à quelques nuances près, reprend les thèmes classiques de l'anti-communisme, du renvoi des étrangers, de la sécurité, de la réduction des impôts et de l'éthique anti-magouilles et corruptions. Il en ressort aussi que l'extrême-droite flamande est beaucoup plus unie que son homologue wallonne - phénomène qui mériterait un essai d'explication.

La deuxième partie est consacrée aux résultats électoraux des différents partis à chaque niveau de représentation : Parlement européen, Chambre, Sénat, Conseils de Région et de Communauté et Conseils provinciaux et communaux. Suivre, à travers le nombre de sièges obtenus, l'évolution des différentes formations est rendu difficile par les changements introduits par la réforme des institutions en mai 1993. Cette réforme, par exemple, fixe à 150 le nombre des élus à la Chambre, alors que celle-ci en comptait 212 auparavant. La comparaison des chiffres relatifs au nombre de voix recueillies permet, par contre, de suivre les évolutions de façon plus probante. 45 tableaux exposent les données relatives aux résultats électoraux des partis étudiés.

Il en ressort, en premier lieu, que la percée de l'extrême droite est postérieure à 1985 et correspond donc à la période connue en France sous le nom d' « effet Le Pen ». Exemple : au scrutin européen, le Vlaams Blok passe de 73.174 voix en 1984 à un peu plus 241.000 en 1989. En second lieu, et indépendamment du type de scrutin, le nombre de voix recueillies par l'ensemble de l'extrême droite, bien que croissant depuis 1985, tend à se stabiliser autour de quelque 600.000 (11% des suffrages exprimés). Exemple : aux élections à la Chambre, le Vlaams Blok et le Front National réunis obtiennent 88.933 voix en 1985, 470.274 en 1991 et 613.880 en 1995. La croissance, très nette de 1985 à 1991, l'est beaucoup moins pour la période suivante. En troisième lieu, le poids du Vlaams Blok en pays flamand est beaucoup plus important que celui du Front National en pays wallon. Exemple : aux élections communales de 1994, le Vlaams Blok a recueilli plus de 28% des voix dans la commune d'Anvers et près de 20% dans celle de Malines, alors que le meilleur score du Front National, obtenu à La Louvière, n'a été que de 14,4% des voix. Il n'est peut-être pas sans

intérêt de signaler ici - actualité oblige - qu'aux élections du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale en 1995, le Front National a réalisé son meilleur score dans le Canton d'Anderlecht où ont eu lieu les « incidents » des 7 au 9 novembre 1997, et que le Vlaams Blok est le premier parti flamand dans le canton de Schaerbeek où a lieu le bras de fer avec le commissaire Demol.

Un mot enfin sur les résultats obtenus par l'extrême droite dans la province de Liège. Aux élections du Conseil provincial, les résultats ont été les suivants :

Partis	1991			1994		
	voix	%	sièges	voix	%	sièges
Agir	5.896	1,02	1	27.820	4,81	3
Front National	2.896	0,50	-	17.081	2,95	1
<b>Total</b>	<b>8.762</b>	<b>1,52</b>	<b>1</b>	<b>44.901</b>	<b>7,76</b>	<b>4</b>

Aux élections communales de 1994, c'est Agir qui a obtenu la plus forte représentation : 7 sièges et 12.128 voix contre 6 sièges et 10.318 voix pour le Front National. En additionnant les résultats des deux formations, on obtient le tableau suivant :

Communes	voix	%	sièges
Liège	11.191	11,2	4
Verviers	3.965	12,9	3
Seraing	3.220	10,0	2
Dison	1.171	14,3	2
Herstal	1.736	10,0	1
Oupeye	817	5,7	1
Spa	299	4,5	-

Il serait intéressant de savoir le sens du vote des 2 conseillers d'extrême droite (l'un d'Agir et l'autre du Front National) lors de l'adoption récente, par le Conseil communal de Seraing, de la Charte contre le racisme. On se souvient sans doute que, lors de l'adoption de cette même Charte par le Conseil communal de Liège, les conseillers d'extrême droite avaient voté contre. On peut logiquement supposer que ceux de Seraing ont voté dans le même sens.

Travail utile donc. On peut simplement regretter que les auteurs n'aient pas jugé bon de donner à chaque fois, en regard du nombre des sièges obtenus par l'extrême-droite, le nombre total des sièges à pourvoir, comme ils l'ont fait pour les tableaux 25 et 36. On peut aussi regretter qu'ils n'aient pas donné, contrairement à ce qu'ils ont fait pour le reste, un tableau globalisant les résultats en nombre de voix de l'ensemble de l'extrême droite aux élections communales de 1994.

